



Organisation
internationale
du Travail



ESE business,
create jobs

► L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie



L'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie



Copyright © Organisation internationale du Travail 2020
Première édition 2020

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN 978-92-2-33968-8 (imprimé)

ISBN 978-92-2-033967-1 (PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Photo © Michał Huniewicz

Imprimé en Suisse

Contenu

Abréviations et acronymes	5
1. Introduction	7
1.1. Contexte et justification de l'étude.	7
1.2. Objectifs et méthodologie.	8
1.3. Chronologie	9
2. Les axes de l'évaluation de l'environnement des entreprises	10
2.1. L'environnement juridique et réglementaire.	10
2.2. Education, apprentissage et formation.	17
2.3. Commerce et intégration internationale	23
2.4. Dialogue social	32
2.5. Gestion responsable de l'environnement	35
3. Les principales causes des insuffisances du développement de l'entreprise .43	43
3.1. La mise en œuvre limitée de l'information commerciale	43
3.2. La fiscalité élevée des entreprises	44
3.3. La forte importation de produits	45
3.4. L'insuffisance organisationnelle des activités	45
3.5. La dominance de l'économie informelle	46
3.6. Le coût élevé des facteurs de production et du financement des entreprises.	46
3.7. La concurrence de nouveaux acteurs et la faiblesse de l'industrie nationale	47
3.8. Le niveau faible du capital humain	47
4. Les principales recommandations	48
4.1. Renforcement de la sécurité juridique opérationnelle des affaires	48
4.2. Promotion de l'industrie nationale durable et son expansion internationale.	49
4.3. Développement des infrastructures à impact économique	49
5. Conclusion	50
6. Bibliographie	51
6.1. Sites de collecte d'informations	51
6.2. Documents.	51
6.3. Liste des personnes rencontrées	52

► Abréviations et acronymes

ANGMV	<u>Agence Nationale de la Grande Muraille Verte</u>
APGMV	<u>Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte</u>
BAD	<u>Banque Africaine de Développement</u>
BCM	<u>Banque Centrale de Mauritanie</u>
BIT	<u>Bureau International du Travail</u>
BM	<u>Banque Mondiale</u>
CCIA	<u>Chambre de Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture</u>
CEDEAO	<u>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</u>
CNDS	<u>Conseil National du Dialogue Social</u>
CNTESS	<u>Conseil National du Travail de l'Emploi de la Sécurité Sociale</u>
CNSS	<u>Caisse Nationale de Sécurité Sociale</u>
CSFPRA	<u>Conseil Supérieur de la Fonction Publique de la Réforme Administrative</u>
DB	<u>Doing Busines</u>
DGPIP	<u>Direction générale de la promotion des investissements privés</u>
EESE	<u>Enabling Environment for Sustainable Enterprises</u>
FTP	<u>Formation Technique et Professionnelle</u>
GU	<u>Guichet Unique</u>
IDE	<u>Investissements Directs étrangers</u>
MCIT	<u>Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme</u>
MFPTMA	<u>Ministère de la fonction publique, du travail et de la formation professionnelle</u>
MEPSP	<u>Ministère de l'économie et la promotion des secteurs productifs</u>
MRU	<u>Monnaie nationale (Ouguiya)</u>
INAP-FTP	<u>Institut National de la formation technique et professionnelle</u>
ODD	<u>Objectifs du Développement Durable</u>
OHADA	<u>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</u>
OMC	<u>Organisation Mondiale du Commerce</u>
PIB	<u>Produit Intérieur Brut</u>
PME-PMI	<u>Petites et moyennes entreprises-Industries</u>
PNBA	<u>Parc National du Banc d'Arguin</u>
PND	<u>Parc National du Diawling</u>
PNDSE	<u>Programme National de Développement du Secteur Education</u>
ONS	<u>Office National de la Statistique</u>
RGPH	<u>Recensement Général de la Population de l'Habitat</u>
SCAPP	<u>Stratégie pour la Croissance et la Prospérité Partagée</u>
SMIG	<u>Salair Minimum Interprofessionnel Garanti</u>
UMA	<u>Union du Maghreb Arabe</u>
UNPM	<u>Union Nationale du Patronat de Mauritanie</u>

USD United States Dollar

WWF World Wide Fund

► 1. Introduction

1.1. Contexte et justification de l'étude

L'environnement des entreprises a été marqué ces dernières années par diverses réformes qui ont permis à la Mauritanie de se repositionner positivement dans son classement « Doing business »¹. Au plan économique, la situation a connu une accélération de la croissance grâce à la branche du secteur extractif et du secteur primaire (agriculture et pêche). Cette croissance² a atteint en 2019, un taux de 5,9% du PIB contre 2,1% en 2018.

Par ailleurs en 2020, le secteur privé a été fortement touché par la pandémie du Covid-19. L'impact des mesures de confinement sur l'activité du secteur privé se fait déjà sentir sur le terrain. Par exemple, le nombre de nouvelles entreprises créées, qui était en augmentation depuis 2015, observe déjà une réduction puisque 362 entreprises ont été créées en mars 2020, contre 455 en février 2020 et 595 en janvier 2020.³ Du 1er au 13 avril 2020, seules 19 entreprises ont été créées, contre 191 sur la même période l'année dernière.

En plus, les effets de la crise se font sentir sur (i) sur l'offre de biens et de services, la (ii) réduction de la demande extérieure, et la (iii) réduction du pouvoir d'achat suite aux différentes mesures de couvre-feu, fermeture des marchés, fermeture des entreprises (sauf aliments et bétail), fermeture de restaurants et de cafés au pic de la pandémie, interdiction de voyager entre les wilayas, fermeture des frontières.

Même s'il y'a un allègement de ces mesures restrictives, la baisse de la consommation locale va amplifier l'impact négatif de la crise sur le secteur privé⁴, notamment pour les travailleurs

indépendants et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représentent une part importante de l'emploi du pays.

Le ralentissement de la demande locale, la baisse des revenus de la population mauritanienne et donc du pouvoir d'achat, accentuera les difficultés des entreprises, les mettant dans une situation de vulnérabilité et entraînant des pertes de revenus plus importantes et des suppressions d'emplois supplémentaires.

Face à cette situation imprévisible, et pour contribuer à toutes les réponses apportées par les autorités pour faire face à la pandémie, le BIT se propose de réaliser l'analyse de l'environnement des affaires et identifier quelles sont les meilleures stratégies pour affronter à moyen et long terme les différentes contraintes qui se posent aux entreprises.

Cette analyse se fait dans le cadre du projet du BIT au niveau du G5 sahel qui vise à accompagner et renforcer les mandats du BIT dans la mise en œuvre du Programme d'Investissement Prioritaire du G5 sahel, intégrant la création d'opportunité d'emplois, la promotion du travail décent et l'assistance à la mobilisation des ressources.

Lors de la Conférence Internationale du Travail en 2007, les conclusions de la discussion sur la promotion des entreprises durables ont fourni des orientations sur ce qui constitue un environnement favorable aux entreprises durables, en constatant qu'un tel environnement combine la recherche légitime du profit avec la nécessité d'un développement qui respecte la dignité humaine, la durabilité environnementale et le travail décent. Elles soulignent le principe selon lequel les entreprises durables ont besoin de sociétés durables et

1 De la 176e place en 2015 à la 148e place en 2019, Banque Centrale de Mauritanie, année 2019.

2 Voir Rapport Banque Centrale de Mauritanie, année 2019.

3 En 2019, le nombre d'entreprises créées était de 300 en mars, 380 en février et 393 en janvier.

4 Il est important de rappeler qu'au cours de cette année, le patronat de Mauritanie (UNPM) a signé avec INAP-FTP un protocole d'accord pour le recrutement de 6.000 personnes dans divers secteurs économiques. A la date d'octobre 2020, plus de 1500 personnes ont déjà été recrutées. Source UNPM, octobre 2020.

que les affaires sont florissantes là où les sociétés sont prospères et vice-versa.

Les conclusions de cette discussion ont identifié également les 17 piliers d'un environnement favorable à la promotion d'entreprises durables et donné des orientations aux gouvernements et aux partenaires sociaux sur leurs rôles respectifs dans la promotion d'entreprises durables.

Ces dix-sept piliers sont : (1) la paix et la stabilité politique (2) la bonne gouvernance; (3) le dialogue social; (4) Le respect des droits de l'homme universels et des normes internationales du travail; (5) La culture d'entreprise; (6) une politique macro-économique saine et stable et une bonne gestion de l'économie; (7) le commerce et l'intégration économique durable; (8) l'environnement juridique et réglementaire propice; (9) l'état de droit et la protection des droits de propriété; (10) une concurrence loyale ; (11) l'accès aux services financiers; (12) l'infrastructure physique; (13) Les TIC; (14) L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie; (15) la justice sociale et l'inclusion sociale; (16) une protection sociale adéquate; (17) la gestion responsable de l'environnement.

L'application pratique de ces lignes directrices est basée sur la méthodologie de travail « EESE », développée suite à la Conférence Internationale du Travail de 2007 pour évaluer l'environnement favorable aux entreprises durables et appuyer les mandats de l'OIT dans le processus de réforme de l'environnement des affaires. Ainsi la méthodologie EESE a pour but de :

- ▶ Permettre aux parties prenantes d'identifier les principales contraintes entravant le développement des entreprises ;
- ▶ Favoriser le dialogue entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement afin de parvenir à des recommandations communes en matière de politique ;
- ▶ Soutenir l'adoption de réformes efficaces ;
- ▶ Libérer le potentiel entrepreneurial, stimuler les investissements pour générer une croissance économique globale, créer de meilleurs emplois et réduire la pauvreté.

Depuis sa création, la méthodologie EESE a été utilisée dans plus de soixante (60) Pays ; ce qui a permis au BIT et à ses mandats de développer une expérience solide dans l'analyse de l'environnement des affaires, et la définition et mise en œuvre de plan de réformes pour son amélioration. Il serait intéressant de faire cette analyse EESE à l'aune aussi du COVID 19. Au passage, plusieurs pays comme le Maroc, la Tunisie et le Sénégal ont mis en place des plans d'urgence comportant des volets d'appui au secteur privé⁵.

1.2. Objectifs et méthodologie

L'objectif de cet étude est d'évaluer l'environnement des entreprises à partir des cinq piliers identifiés par l'UNPM, sur la base des résultats des données secondaires des indicateurs constituant les axes principaux de la méthodologie EESE. Au sortir de ce diagnostic, des recommandations dans la perspective d'un renforcement du cadre de cet environnement seront proposées pour l'environnement favorable aux entreprises durables.

La méthodologie EESE « Enabling Environment for Sustainable Enterprises » ou Environnement Favorable aux Entreprises Durables - en français-, combine divers paramètres d'évaluation notamment une collecte de données secondaires, une revue de littérature, les commentaires élaborés par les représentants des mandats tripartites et des données obtenues du terrain.

Ainsi, le processus requis à travers la démarche EESE étant de suivre différentes étapes de travail qui sont : définition du cadre d'analyse marquée par le choix de cinq piliers comme base de travail, revue documentaire des différents piliers ainsi que les résultats des indicateurs, étude de terrain sur la base de discussion. Ainsi cette démarche se déclinera comme suit :

1. Définition du cadre d'analyse : le processus d'analyse a débuté par des consultations avec le patronat pour sélectionner les cinq piliers d'un environnement favorable aux entreprises durables qui seront analysés.

5 Voir Rapport de l'UNPM sur l'impact de la pandémie du Covid 19 sur le secteur privé, juin 2020.

2. **Revue documentaire :** La deuxième phase consistera dans une analyse des données secondaires sur l'environnement des affaires du Pays, ayant comme but d'identifier les contraintes principales et cadrer les objectifs de l'étude de terrain. Les données secondaires pour la Mauritanie seront confrontées avec la performance des trois pays identifiés lors de la première phase, pour identifier les points forts et les domaines où une amélioration est nécessaire. Les résultats de la revue documentaire seront présentés aux mandants tripartites lors d'un atelier de consultation, qui servira aussi à finaliser la stratégie de recherche pour l'étude de terrain.

3. **Étude de terrain :** Pendant la troisième phase, l'équipe de recherche organisera des discussions de groupe avec les représentants du secteur privé, ainsi que d'autres informateurs clés. Ces discussions serviront à mieux définir les causes profondes des cinq contraintes principales au développement des entreprises en Mauritanie, et à vérifier les informations recueillies par la revue documentaire.

4. **Développement d'un plan d'action :** Les résultats de la revue documentaire et de l'enquête de terrain seront résumés dans un rapport technique et présentés aux mandants tripartites lors d'un atelier de consultation organisé par le Patronat. L'équipe du BIT facilitera le développement d'un plan d'action concerté entre les mandants, visant à proposer des réformes pour améliorer au moins trois piliers de l'environnement favorable aux entreprises durables. Les principales recommandations du plan d'action seront ensuite intégrées dans le rapport final d'évaluation.

Au terme de cette mission, l'objectif étant de fournir aux divers participants de l'atelier de restitution un rapport technique de l'évaluation de l'environnement favorable des entreprises durables en Mauritanie. Ce rapport devra combiner tous les résultats des diverses étapes de la revue documentaire au travail de terrain en vue de pouvoir identifier, comme il a été requis, les causes profondes des cinq contraintes principales au développement des entreprises en Mauritanie et à vérifier les informations recueillies par la revue documentaire. Au sortir de cette analyse avec l'identification des obstacles, un panier de recommandations devrait en découler pour un renforcement des capacités des acteurs économiques.

1.3. Chronologie

La première phase nous a permis de procéder à une revue de toute la documentation disponible par rapport aux indicateurs fournis par le BIT.

Pour l'obtention des données, il faut rappeler qu'il s'agit essentiellement de données statistiques recueillies sur différents sites spécialisés d'organismes internationaux et également auprès des services publics de l'État pour les données manquantes où indisponibles.

La revue documentaire a permis lors de l'atelier du 13 octobre 2020 de partager toutes les informations obtenues avec le partenaire principal (UNPM). Cette démarche à travers un atelier de présentation permis de mieux s'imprégner du contenu de l'étude et des éléments à apporter dans les étapes suivantes en termes d'analyse et de propositions en vue des recommandations pertinentes pour rendre l'environnement des entreprises plus favorable et plus durable.

La dernière phase de la mission a consisté à mener un travail de terrain à travers différentes activités d'échanges de discussions avec les différentes parties prenantes de l'UNPM. Cette phase a conduit à préparer les outils de travail - principalement des questionnaires - afin de mieux aborder et de traiter les interrogations résultant de la revue documentaire présentée lors de l'atelier du 13 octobre 2020.

Au terme de cette phase de terrain, les divers avis et observations ont permis de dégager une synthèse générale, à partir des points forts soulignés au niveau des piliers et des indicateurs, des causes des principales contraintes liées à l'environnement favorable des entreprises durables. De celles-ci, il s'en est suivi des propositions de recommandations pour améliorer cet environnement. Cette mission devrait s'achever avec la présentation d'un rapport technique lors d'un atelier et qui devrait être finalisée aux termes des remarques et observations des participants.

► 2. Les axes de l'évaluation de l'environnement des entreprises

Les axes de l'évaluation de l'environnement des entreprises se feront en conformité avec la démarche recommandée par les termes de la mission. Ainsi en référence à la méthodologie « EESE » comme trame de la mission projetée, la partie prenante mauritanienne en l'occurrence l'UNPM bénéficiaire de la mission avait lors de la phase préliminaire de la conduite de la mission choisi cinq piliers devant servir de base à la mission de consultance. Ces piliers sont :

1. Environnement juridique et réglementaire ;
2. Education, formation et apprentissage ;
3. Commerce et intégration internationale ;
4. Dialogue social ;
5. Gestion responsable de l'environnement.

Aussi, trois pays de référence à titre comparatif qui sont : le Maroc, le Sénégal et le Mali ont également été sélectionnés pour les besoins de l'analyse comparative avec la Mauritanie.

Pour chaque pilier, le BIT a fourni au consultant, une série d'indicateurs relatifs aux piliers de l'étude. Cette liste d'indicateurs a été revue et complétée par le consultant eu égard au contexte mauritanien, et pour lesquelles des données secondaires devraient être recueillies et présentées lors de l'atelier de la revue documentaire.

Il faut noter que les données secondaires qui constituent des éléments de réponse aux différents indicateurs sont collectées à partir des documents de base publiés par des organismes de références économiques mondiales et des sources d'informations des gouvernements des différents pays notamment des rapports publics officiels tels que les documents de politiques ou de stratégie nationale. A ce titre, chaque pilier est analysé à partir des données secondaires des différents indicateurs abordés dans la présente partie de la mission de consultance.

2.1. L'environnement juridique et réglementaire

Depuis plusieurs années, la Mauritanie s'était engagée dans un vaste programme de réformes juridiques en vue de rendre son environnement plus attractif en termes également de sécurité des affaires.

L'axe fondateur de l'environnement juridique et réglementaire de la Mauritanie a été la mise en place d'un Code des investissements (loi n° 52-2012 du 31 juillet 2012) très attractif, favorisant aussi et à tous points de vue l'arrivée d'investisseurs étrangers avec des garanties notamment sur l'égalité de traitement, la liberté de change et le transfert de devises et d'autres facilités juridiques. Ce texte de base a été suivi par diverses dispositions légales sectorielles qui sont restées en cohérence avec cette approche de facilitation du climat des affaires. Il en a été ainsi dans le domaine de la pêche, des mines, de l'agriculture, de l'élevage et du tourisme, etc.

La Mauritanie, tenant compte de l'intérêt des rapports annuels sur le classement du Doing business a, par la suite, adopté diverses mesures et réformes favorables à l'amélioration du climat des affaires.

À ce titre, la Mauritanie a simplifié la création des sociétés à travers la mise en place d'un guichet unique en 2014 constituant un service concentré de plusieurs représentants des services publics de l'État ; ce qui facilite le travail des diverses parties mais également pour le demandeur lors de la création de la société.

Durant la même année, une réforme sur les sociétés commerciales a été également adoptée à travers le Code de commerce ainsi qu'un programme de modernisation de la centrale des risques au niveau de la Banque Centrale de Mauritanie.

Ces réformes se sont poursuivies principalement en 2017 avec l'adoption d'un Code des droits réels ainsi qu'une loi sur la résolution des petits litiges.

Enfin durant l'année 2019, diverses lois ont également été adoptées dans cette perspective. Il s'agit d'une révision de la loi sur les petits litiges (loi 2019-021 du 29/04/2019), l'adoption dans un nouveau Code général des impôts (loi 2019-021 du 29/04/2019), la révision du Code de procédure civile, commerciale et administrative prévoyant la médiation et une simplification des procédures (loi 2019-020 du 29/04/2019) et enfin l'adoption d'un nouveau Code de l'arbitrage à travers la loi 2019-019 du 29 avril 2019.

2.1.1. Indice de la qualité de la réglementation

L'indice de la qualité de la réglementation vise la perception et la capacité des États à formuler à mettre en œuvre des politiques et des réglementations fiables qui permettent et favorisent le développement du secteur privé. Ainsi, l'indice fourni dans le cadre de ce point, donne le rang du pays par rapport à l'ensemble des pays analysés avec les indicateurs allant de zéro à 100. La position ou l'indice le plus élevé, symbolise le rang du pays sur un total de 100 parmi tous les pays au monde évalués sur le thème de la qualité de la réglementation du pays.

À ce titre, les données disponibles montrent que le classement de la Mauritanie durant les cinq dernières années est resté entre 19 et 24, à un niveau donc encore faible pour la Mauritanie. Selon certains acteurs, cette faiblesse ne peut résulter que du second aspect qui concerne la mise en œuvre des politiques et des règlements en termes d'applicabilité sur le terrain. Cette insuffisance de mise en œuvre d'actions résultants des politiques publiques a été évoquée à diverses occasions des entretiens.

Sous l'angle comparatif avec les pays de référence, la Mauritanie se classe derrière les trois autres pays à savoir le Sénégal qui se place en tête avec 49,52 points suivi Maroc avec 42,79 et du Mali avec 30,77 pour l'année 2019.

A ce niveau, les insuffisances peuvent être marquées par le déficit d'informations sur le registre de commerce censé contenir toutes les mentions relatives aux mouvements sur la gouvernance de l'entreprise, la propriété de la société, ainsi que les opérations sur engagements telles les sûretés. L'absence de mise en œuvre de ces obligations juridiques ne contribue pas au renforcement de la sécurité des affaires. Cela constitue une hausse du risque d'investissement ou opérationnel pour le pays.

Également, la faiblesse affichée sur la qualité de la réglementation peut résulter aussi de l'insuffisance d'allocations de ressources humaines et matérielles disposant des capacités nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre et évitant par conséquent des retards ou lourdeurs d'application des règles.

2.1.2. Indice « Doing business »

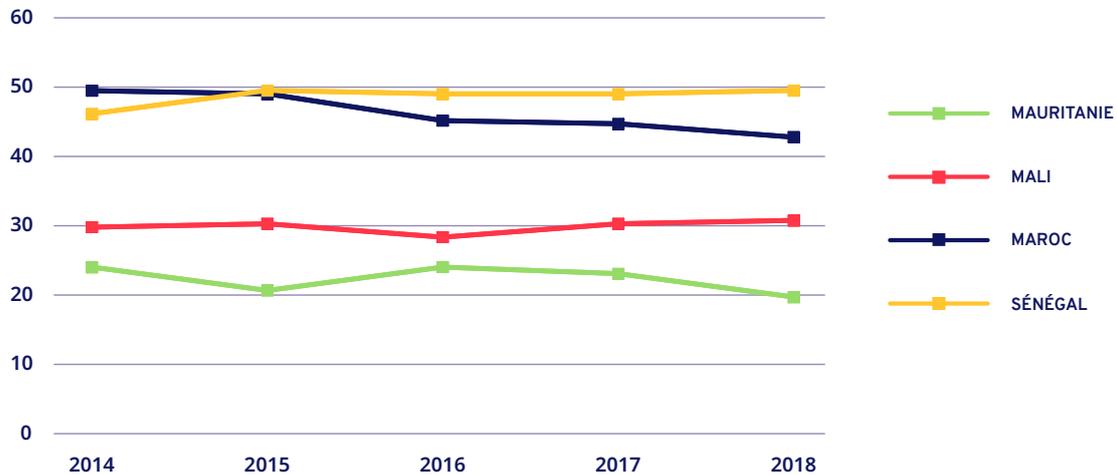
L'indicateur « Doing business » permet de mesurer le niveau de qualité du climat des affaires dans le pays. Il prend en compte plusieurs paramètres sur la base desquels un score est attribué à chaque pays du monde. Il s'agit aujourd'hui d'un indicateur de référence pour plusieurs investisseurs et plusieurs études économiques dans l'analyse du climat des affaires.

Cet indicateur montre que la Mauritanie a connu ces dernières années une évolution relativement favorable pour son environnement des affaires avec l'adoption de plusieurs mesures correctives mises en œuvre par le gouvernement notamment la création d'un guichet unique en 2014, la révision du code de commerce en 2014-2015, la mise en place d'un programme de modernisation de la centrale des risques pour le financement, la création d'un centre d'arbitrage, la création d'un guichet unique dédié pour l'accès à l'électricité, l'adoption d'une loi sur les petits litiges 2017, etc.

La Mauritanie est passée d'un score de 44,7 en 2016 à un bon indice⁶ de 51,1 pour l'année 2020 ; ce qui est très significatif en termes d'évolution sur l'ensemble des pays adoptant les mêmes mesures pour un meilleur classement dans le Doing Business.

6 Voir Rapport Doing Business 2020 et aussi rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale, mai 2019.

► Graphique 1 : Indice de la qualité de la réglementation



Source : <https://databank.worldbank.org>

Par rapport aux pays de comparaison, la Mauritanie est en 2020 la moins bien classée avec la meilleure position occupée par le Maroc (73,4), suivi du Sénégal (59,3) et enfin avec le Mali (52,9). Donc, les efforts accomplis par la Mauritanie n'ont pas été suffisants pour occuper un meilleur classement par rapport à ses pays voisins de référence.

Le niveau de l'indice Doing Business demeure encore soumis à des améliorations permanentes. En partant des dix critères de notation Doing business, il y a lieu de rappeler que sur les dix, les trois derniers concernent le paiement des impôts et taxes, les procédures d'insolvabilités et le raccordement à l'électricité. Ces critères, n'étant pas bien notés, supposent clairement des améliorations à apporter par la Mauritanie. Ainsi, les charges et lourdeurs fiscales, les difficultés pratiques à recouvrer ses créances, ainsi que les retards pour le raccordement à l'énergie électrique en tant que justificatifs de ces faiblesses doivent faire l'objet de revues périodiques pour les améliorer.

Par ailleurs, il est aussi permis de noter que l'identification de l'adresse des acteurs économique est très difficile dans la mesure où il n'existe pas encore un adressage urbain facile à exploiter à l'instar d'autres pays. Les entreprises doivent être correctement identifiées physiquement ; ce qui est une garantie d'existence et de sécurité des affaires

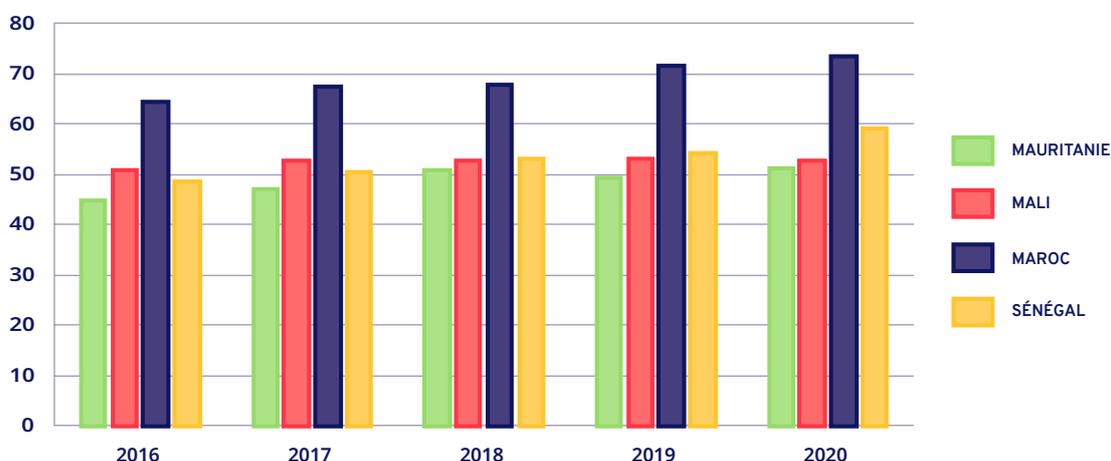
(procédure de recouvrement des créances) dans les relations économiques.

Les règles relatives à l'insolvabilité, à l'exécution des contrats souffrent d'une mise en œuvre inefficace. Il existe plusieurs sociétés qui ne sont pas en activités et qui existent encore juridiquement alors qu'elles devraient être soumises aux procédures de dissolution.

Les lourdeurs administratives comparativement aux pays de comparaison pour le permis de construire ou le raccordement à l'électricité nécessitent d'être revues pour alléger le temps requis au profit des acteurs économiques. Il est constaté que l'obtention de telles prestations auprès des services publics de l'Etat peuvent prendre plus de temps que prévu. Ainsi, pour une simple demande de raccordement à l'énergie électrique l'acteur économique peut attendre plusieurs jours ; ce qui semble anormal au regard des usages alors que le demandeur remplit les conditions et a accompli toutes les formalités demandées par le service public de l'Etat.

La faiblesse des services aux usagers professionnels également est aussi un facteur affectant la productivité chez certains acteurs. A titre d'exemple, le paiement de certains services publics ou privés nécessite toujours des déplacements avec des pertes de temps importantes et

► Graphique 2 : Indice Doing Business



Source : <https://databank.worldbank.org>

mobilisation de ressources humaines ; or avec la dématérialisation des procédures de paiement, l'activité économique gagnerait plus de fluidité.

Au niveau des pays de comparaison notamment le Maroc et le Sénégal, il existe des déclarations et paiements en ligne pour les différents impôts et taxes des entreprises. Au Maroc, cette option est en voie de généralisation pour toutes les obligations fiscales aussi bien pour les entreprises que les particuliers.

Le besoin de modernisation de la justice commerciale c'est-à-dire tous les actes accomplis auprès des instances de la justice (registre de commerce, enregistrement des actes de sociétés, décisions de justice, toutes les informations commerciales de la société, etc.) est toujours d'actualité car l'information commerciale demeure parfois difficilement accessible alors qu'elle est légalement publique. L'absence de base de données numérisée crée un véritable frein à toute forme de vérification préalable aux engagements économiques et commerciaux. Aujourd'hui, l'obtention d'un extrait du registre de commerce à jour est quasi-impossible au niveau de la centralisation des informations commerciales. En principe au regard de la loi, toute personne intéressée devra pouvoir obtenir des informations commerciales sur tout autre société avec laquelle elle souhaite réaliser un partenariat ou acte auprès des services de centralisation de la

tenue du registre de commerce ; ce qui n'est pas le cas.

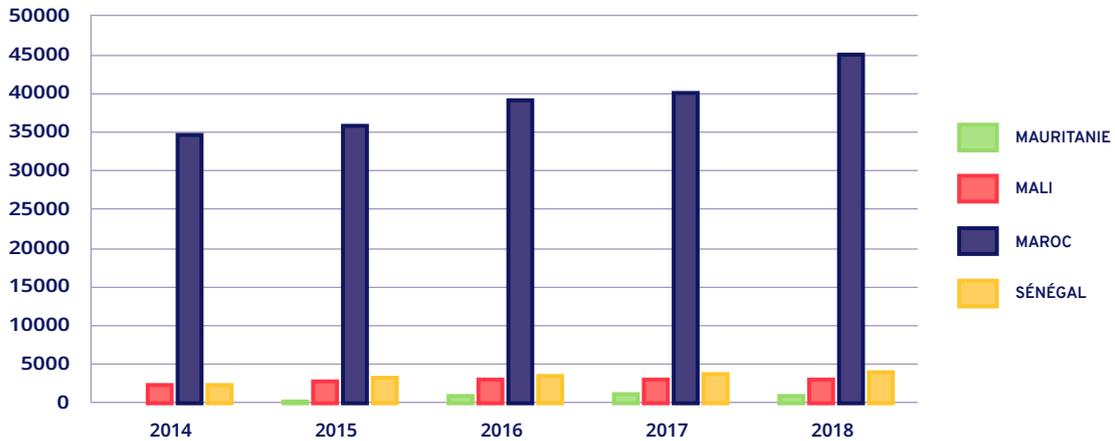
Si la Mauritanie dispose d'un arsenal juridique et organisationnel relativement complet, sa mise en œuvre peut présenter des retards impactant le résultat. A titre d'exemple, la création d'une société devrait prendre quarante-huit (48) heures mais dans la pratique, entre le dépôt du dossier au guichet sa réception, ce délai est largement dépassé avec une moyenne de cinq à sept jours.

2.1.3. Enregistrement de nouvelles entreprises

Les enregistrements des nouvelles entreprises constituent une référence du dynamisme d'une économie privée mais aussi d'un environnement propice pour la création et l'innovation économique et en conséquence la création de l'emploi. En ce sens, toutes les mesures prises par l'État mauritanien, dont notamment le suivi permanent des activités de la direction générale de la promotion de l'investissement privé à travers le guichet unique de création des entreprises, ont été déterminantes pour une meilleure visibilité de son impact par rapport à l'enregistrement de nouvelles entreprises.

Durant ces quatre dernières années, le nombre de nouvelles entreprises enregistrées est passé

► Graphique 3 : Enregistrement de nouvelles entreprises



Source : <https://databank.worldbank.org>

de 219 en 2015 à 1122 en 2017 et à 959 en 2018. Ces chiffres sont relativement acceptables au regard du niveau économique et des différentes données économiques notamment la densité de création d'entreprises évoquée plus bas. Il faut rappeler ici que cette légère baisse en 2018 est probablement due, par ailleurs, à l'impact de la tendance à la création de société à responsabilité limitée sous le régime d'entreprises sous seing privé. À partir de 2017-2018, l'obligation de l'acte authentique pour la création des sociétés à responsabilité limitée a été levée dans la pratique du guichet unique⁷.

Avec les pays de référence, beaucoup plus importants démographiquement que la Mauritanie, les chiffres sur les entreprises créées sont naturellement beaucoup plus élevés avec le Maroc qui a enregistré 45 132 entreprises en 2018 et le Sénégal qui a enregistré 4003 entreprises et le Mali avec un nombre de 3130 entreprises pour l'année 2018. Toutefois, ces données sont à relativiser car du point de vue démographique et économique, une telle différence peut se comprendre et se justifier.

Ainsi en termes de densité de la création d'entreprises, c'est-à-dire pour mille habitants, la Mauritanie affiche 0,21 entreprise, le Mali 0,15 et le Sénégal 0,25 et enfin le Maroc 1,25 entreprises. Cela montre que le niveau est relativement le même dans une large mesure à l'exception du Maroc où le niveau est six fois plus élevé. De tels données ne sont pas de nature à remettre en cause la qualité des services fournis par le guichet unique mauritanien et sous-estimer les chiffres des entreprises créées en Mauritanie.

Par ailleurs, en ce qui concerne les nouvelles créations d'entreprises, il ne faut exclure les retards constatés ces dernières années sur la durée de création impactés par les délais notamment lors de la formalisation des actes avec les notaires. Le traitement des dossiers au sein du guichet unique a commencé à subir quelques lourdeurs liées à la gestion des ressources humaines affectée à ces tâches (la présence effective des agents chargés directement du traitement des dossiers au sein du guichet demeure insuffisante au regard des tâches à accomplir sur place) car dans la pratique

⁷ Sur la base des dispositions de l'article 397 du Code de commerce prévu par la loi 2000-05 du 18 janvier 2000 et ses différents textes modificatifs

le délai promis de quarante-huit (48) heures n'est pas respecté.

Aussi, il y a les rejets de dossiers de création de société devenus plus courant depuis moins de deux ans. Aussi, systématiquement, le numéro national d'identification de chaque associé d'une nouvelle création de société est soumis à une vérification de régularité fiscale. En cas d'existence d'arriérés à payer, le dossier est automatiquement rejeté.

Elle peut se justifier aussi par la simplicité et la persistance de l'informel encore présent dans le tissu économique en raison du coût des facteurs de production encore élevé notamment pour les PME-PMI ; des charges locatives, des bureaux, du personnel, des outils de production, des charges sociales et fiscales, etc.

2.1.4. Temps pour le démarrage d'une entreprise

Après la constitution de fait d'une entreprise, il existe toujours un délai nécessaire pour que le représentant légal puisse accomplir le démarrage de ses activités. En général, il s'agit d'un délai en nombre de jours nécessaires pour achever toutes les procédures requises et pour exploiter légalement une entreprise. Cela veut dire également que les retards dans l'accomplissement des formalités d'enregistrement est pris en compte à travers cet indicateur.

Au plan logistique, le Ministère en charge du Guichet Unique, responsable de sa gestion administrative, avait mis en place tous les outils requis pour un fonctionnement optimal de cette unité lors de sa création.

En comparaison avec les pays de référence, il est constaté ici que le temps de démarrage d'une entreprise en Mauritanie est passé au même niveau que les autres différents pays. Cela peut se comprendre par l'incidence de l'effet des mesures mises en œuvre⁸ avec les réformes entreprises en 2017 et 2018.

En toute hypothèse, il s'agit d'un délai très relatif car étroitement lié également à l'obtention des documents de la nouvelle entreprise. Ainsi, le délai de démarrage peut être aussi lié à la disponibilité

des documents finaux de l'entreprise (registre de commerce, attestation du numéro d'identification fiscale, attestation du numéro d'immatriculation à la caisse nationale de sécurité sociale, quittance de paiement du trésor), d'une adresse d'activité, etc. Plusieurs éléments entrent en compte dans cet indicateur.

Dans la pratique, ce temps de démarrage peut à tout moment, être ralenti par les contraintes liées aux documents manquants ou aux difficultés techniques car les administrations en charge du traitement des dossiers travaillent en ligne et les réseaux de communications entre les systèmes d'informations peuvent se déconnecter. Dans la pratique, ces pannes peuvent bloquer un service pendant des jours. Ainsi, ce temps de démarrage demeure un point très instable pour une appréciation permanente de cet indicateur.

2.1.5. Procédures pour lancer une entreprise

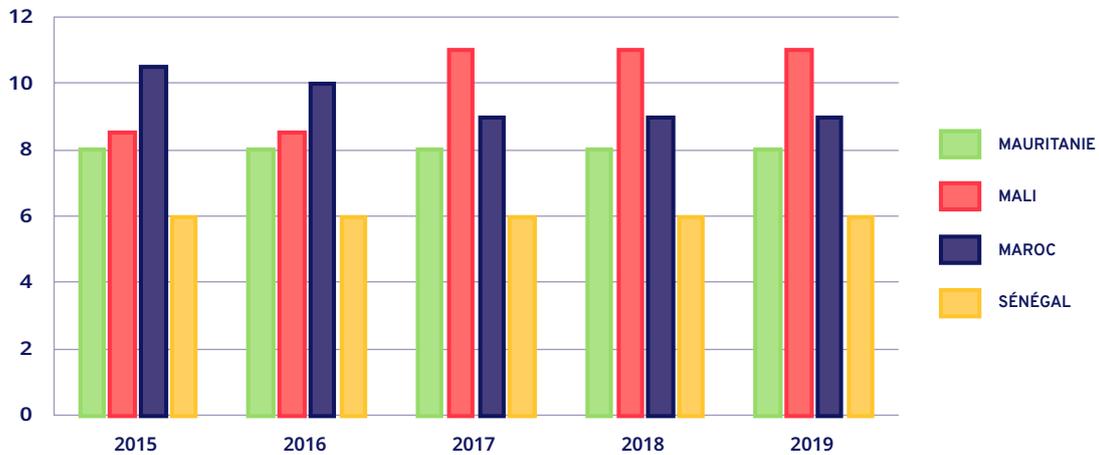
Cet indicateur met en exergue le nombre de procédures requise pour la mise en place d'une entreprise. Le nombre élevé de procédures est considéré comme un risque de lenteur dans la mise en œuvre des structures privées. Ainsi au vu de la portée de cet indicateur dans l'évaluation globale du climat des affaires et d'un pays à l'autre, ces étapes de procédures peuvent être nombreuses ou restreintes. Il faudra noter que plus le processus est long, plus la notation est défavorable. L'objectif pour les Etats a été de mettre en place des procédures plus courtes et en conséquence plus rapide pour lancer les entreprises.

En Mauritanie, les procédures mises en place au départ prévoyaient pour chaque structure publique ses propres documents d'informations (Impôts, Tribunal de commerce, Domaine, Trésor, CNSS, Emploi, Travail, administratif du GU.) ; cela en définitive était supprimé pour opter pour un formulaire unique de création réduisant les procédures.

Grace à ce choix la Mauritanie est passée de sept procédures en 2015 à quatre procédures en 2019 ; cela montre les efforts conséquents accomplis dans cette dynamique de rapidité du lancement des entreprises.

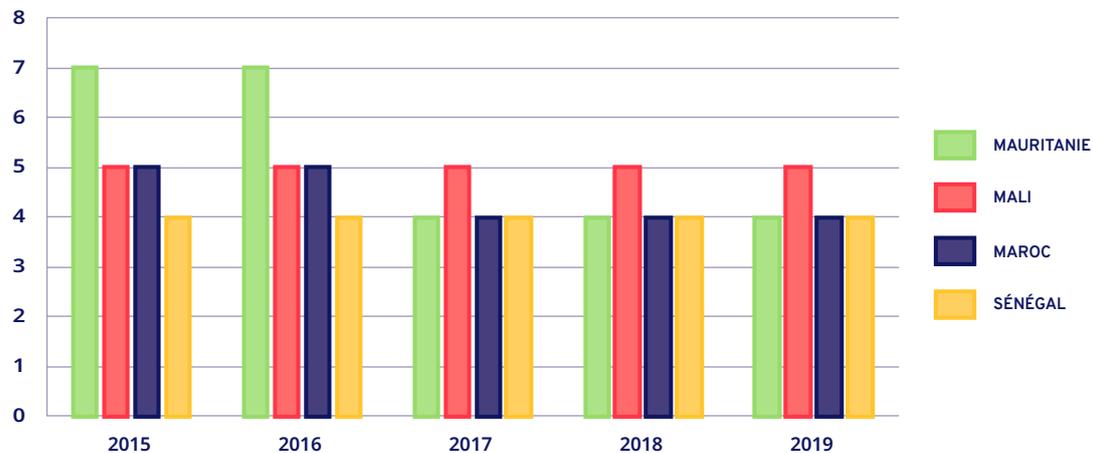
8 Voir idem pour éléments soulignés au point du pilier relatif à l'environnement juridique et réglementaire (4.1.).

► Graphique 4 : Temps pour le démarrage d'une entreprise



Source : <https://databank.worldbank.org>

► Graphique 5 : Procédures pour lancer une entreprise



Source : <https://databank.worldbank.org>

Ces trois dernières années, elle est restée au même niveau d'égalité que le Maroc et le Sénégal et le Mali demeure en dernière position. Une stabilité du nombre de procédures est observée durant ces trois dernières années dans la notation des différents pays de comparaison.

Même si le nombre de procédures pour le lancement d'une entreprise est quasiment stabilisé, il n'en demeure pas moins que dans la pratique

l'effet du temps sur le nombre de procédures continue d'affecter par moment les objectifs recherchés et qui concernent la rapidité et l'efficacité pour l'environnement des affaires : il ne s'agit pas seulement d'avoir moins de procédures, mais leur caractère limité devrait avoir des effets positifs sur la rapidité du traitement des demandes des opérateurs économiques. Ce qui doit s'imposer dans la pratique du travail du Guichet unique.

2.2. Education, apprentissage et formation

Dans ce domaine, la politique de l'État a été fortement marquée par le programme national de développement du secteur éducatif couvrant également la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur. Cette politique conduite en deux phases décennales (2001-2010 et 2011-2020) se fixe comme objectif l'éducation pour tous en vue de permettre un élargissement de la couverture et l'amélioration de la qualité pour impacter en définitive l'environnement de l'économie du pays.

Également, la Mauritanie a adopté dans le cadre de la stratégie pour une croissance accélérée et la prospérité partagée (SCAPP prévue pour la période 2016-2030) des axes qui ont pris en compte la dimension de l'éducation, la formation et l'apprentissage.

Le taux de scolarisation de l'enseignement fondamental a connu une évolution notable en passant de 68,4% en 2000 à 72,4 % en 2013 selon les données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). En 2018, ce taux⁹ net a atteint un chiffre de 80,6%. Également, au niveau du cycle de l'enseignement secondaire, il a été constaté une évolution de l'ordre de 30,9 % en 2013.

Pour la formation technique et professionnelle, il est noté un accroissement important de l'offre durant la décennie avec un taux évolutif de scolarisation moyen de 15 % dont le tiers le sont dans les établissements privés.

Au niveau de l'enseignement supérieur également, l'on note une croissance avec un effectif d'étudiants en 2008 de 14 368 à 19 862 en 2015 soit une évolution de 4%.

Aujourd'hui, l'enseignement privé représente une proportion de 67,7 % au préscolaire, 14,8% au fondamental, 25,4 % au premier cycle de

l'enseignement secondaire, 39,3% au second cycle, 30,5 % à la formation technique et professionnelle (FTP) et 9,8% au niveau de l'enseignement supérieur (Document SCAPP 2016-2030). Le niveau de gouvernance de l'éducation et des formations professionnelles est encore faible pour une meilleure répartition des ressources en vue de résultats visibles chez les apprenants. Aussi le système éducatif demeure caractérisé par des disparités en matière d'accès à l'école¹⁰ et de rétention scolaire freinant parfois les objectifs de l'éducation pour tous, indispensable dans le futur à un environnement propice aux entreprises.

L'objectif de la stratégie, en la matière, est d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation de la formation professionnelle pour garantir un avenir meilleur aux jeunes mais aussi favoriser la disponibilité des ressources humaines compétentes.

Eu égard à l'importance de l'éducation, la formation et l'apprentissage dans le développement d'un cadre entrepreneurial propice, les indicateurs de référence traités permettent d'avoir une vue sur les enjeux de l'amélioration de la situation favorable des entreprises durables.

2.2.1. Dépenses publiques de l'éducation

Les dépenses de l'éducation en pourcentage du PIB mauritanien permettent de mesurer les ressources financières allouées par l'Etat à ce secteur. Elles concernent la mise en place des infrastructures¹¹, les équipements divers, le fonctionnement des structures de l'éducation, etc. Le système public de l'éducation nationale comprend différents cycles : préscolaire, fondamental, cycle secondaire, enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle.

Ces dépenses ont également concerné la formation professionnelle¹² à travers l'ouverture de plusieurs instituts supérieurs et la création de filières

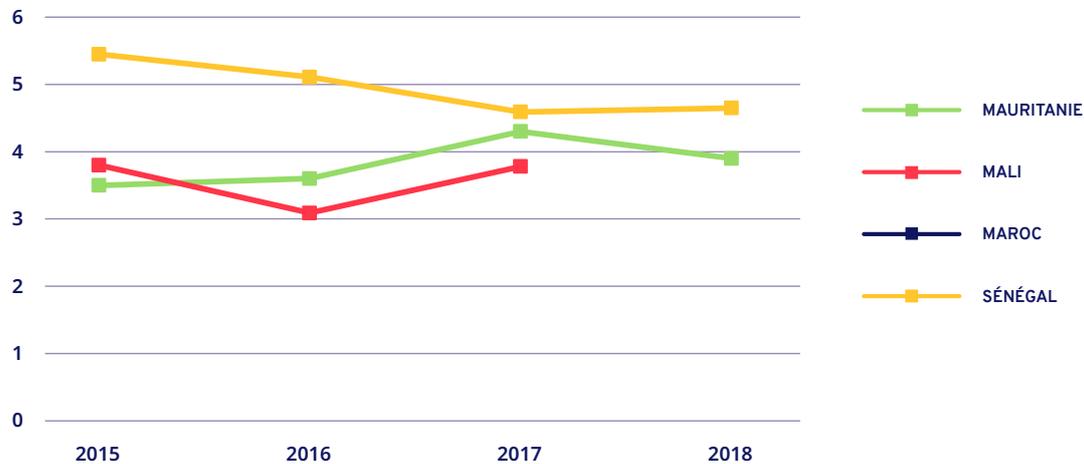
9 Voir Annuaire statistique de l'ONS 2018, publié en 2020.

10 Ces disparités sont très variables : par genre, milieu de résidence, richesses, etc

11 Voir le Document du bilan de la politique générale du gouvernement 2018-2019 qui note les éléments ci-après. Au cours des cinq dernières années un vaste programme d'infrastructures scolaires a permis la construction et l'équipement de 142 écoles fondamentales, 80 établissements secondaires ainsi que la réhabilitation de 98 écoles primaires et 17 établissements secondaires, en plus de l'extension de plusieurs établissements d'enseignement.

12 Idem Voir le Document du bilan de la politique générale du gouvernement 2018-2019.

► Graphique 6 : Dépenses publiques de l'éducation en % du PIB



Source : <http://hdr.undp.org> et Ministère de l'éducation nationale.

professionnelles aussi à Nouakchott que les villes de l'intérieur du pays comme Aleg, Nouadhibou, Zouerate, etc. Elles varient de 3,5 à 4,3%. Ces dépenses sont restées sur moyenne qui n'as pas beaucoup fluctué.

La Mauritanie se situe entre le Sénégal dont les dépenses sont plus élevées et le Mali légèrement en dessous de la Mauritanie.

Dans la pratique, les ressources allouées à l'éducation demeurent encore insuffisantes au regard des objectifs de l'éducation pour tous (Programme National de Développement du Secteur Education, PNDSE). Le taux de scolarisation était encore à 72,4% en 2013 et en 2018, ce taux¹³ net a atteint un chiffre de 80,6%. La couverture géographique du vaste pays avec des habitudes nomades est encore insuffisante en raison du manque d'infrastructures (école, etc.) et de ressources humaines.

2.2.2. Indice de l'éducation

Cet indice de l'éducation fait l'objet d'une évaluation échelonnée entre 0 et 1,1 et le score le plus élevé symbolise la meilleure notation. Il permet de mesurer la durée moyenne normale des années de l'éducation en rapport avec la durée moyenne

prévue pour l'enseignement dans un pays. Ainsi, il constitue un repère dans l'évaluation de plusieurs aspects de l'éducation notamment en termes du temps normalement requis pour atteindre des objectifs de qualité de la formation.

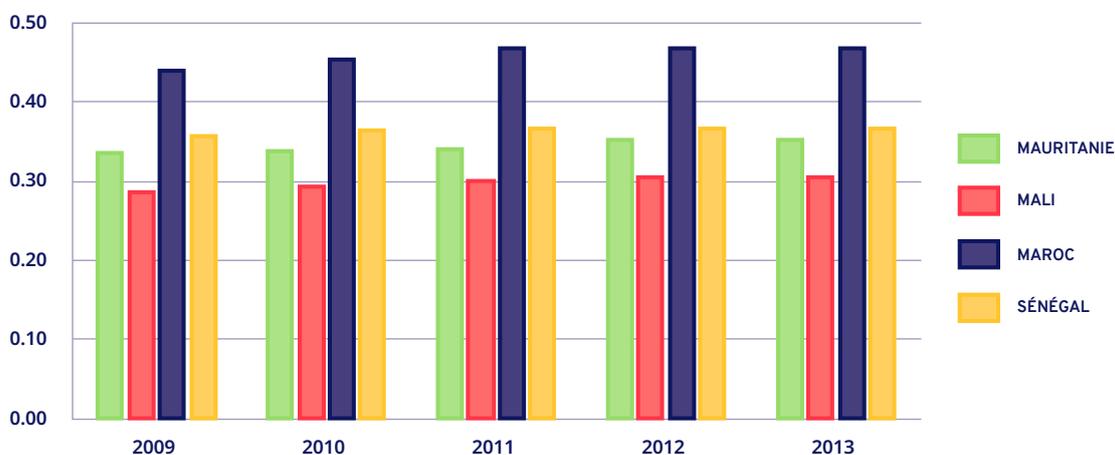
Les éléments disponibles montrent que l'indice de la Mauritanie pour l'éducation est relativement stable car durant les années 2009 à 2013, cet indice est resté entre 0,33 et 0,35.

Avec les pays de comparaison, le Maroc dispose d'un index d'éducation le plus élevé avec un taux de 0,44 à 0,46. Il est suivi par le Sénégal dont le score est pratiquement identique à celui de la Mauritanie. Le Mali occupe le bas de l'échelle avec un score plus faible. Le résultat de l'indice de l'éducation ne semble pas mauvais au regard de la situation dans les pays de comparaison en dehors du Maroc qui est légèrement en avance.

Dans la pratique, il est à constater que la durée effective du cursus de l'éducation connaît très souvent des retards. Ceux-ci ont généralement lieu en début et fin d'année d'enseignement ou lors des vacances de fin de trimestres. Au-delà de cela, il y a aussi les retards ou l'absentéisme de certains enseignants qui peuvent affecter certaines structures de l'éducation.

13 Voir Annuaire statistique de l'ONS 2018, publié en 2020.

► Graphique 7 : Indice de l'éducation



Source : <http://hdr.undp.org>

2.2.3. Etendue de la formation professionnelle

L'étendue de la formation professionnelle consiste à évaluer le maillage de la formation dans le pays à travers la couverture nationale des centres opérationnels, l'élargissement aux différents types de métiers pour une réponse adéquate à la demande des entreprises. Aujourd'hui, la formation professionnelle est aussi bien assurée par le secteur public¹⁴ que le secteur privé et cela en général en milieu urbain dans pratiquement toutes les régions.

La formation assurée par l'Etat est plus élargie et couvre plusieurs régions du pays. Toutefois, le secteur privé semble limité principalement à Nouakchott et un peu dans la ville de Nouadhibou.

Cet indicateur du pilier de l'éducation, la formation et l'apprentissage n'a pas permis à la Mauritanie de disposer d'un rang positif. La note maximale pour cet indicateur est de 7. Durant les trois dernières années, la notation de la Mauritanie a varié entre 2,2 à 2,4, donc en dessous de la moyenne.

Les résultats des pays de comparaison sont relativement dans une moyenne acceptable, avec une notation entre 3,2 à 3,7.

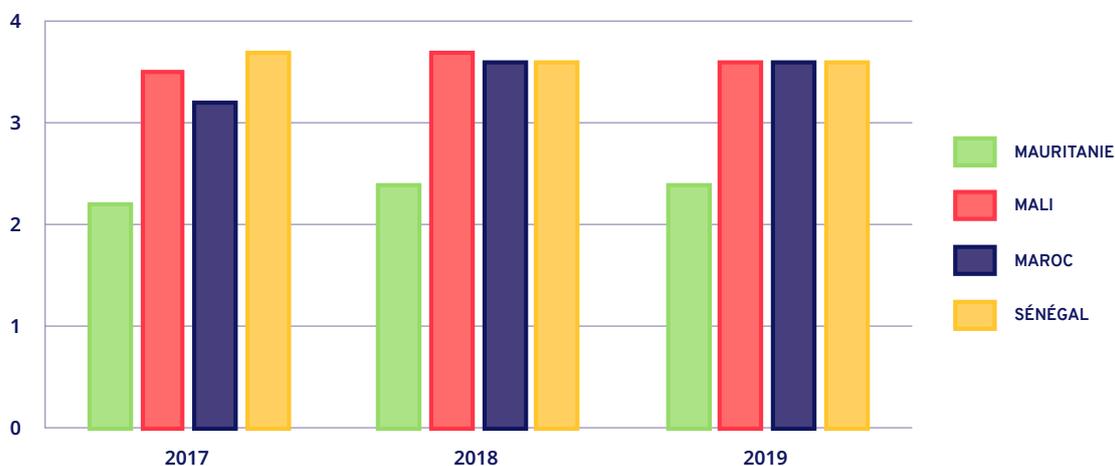
Les difficultés auxquelles ce secteur se confronte sont liées à la faiblesse de l'orientation des apprenants et programmes. L'inadéquation entre les emplois proposés et la formation réalisée est souvent revenue dans les évaluations et échanges avec des acteurs économiques. Cela a été également évoqué pour des domaines techniques notamment la pêche, l'agriculture, l'industrie, les BTP, etc.

Les analyses préalables qui devraient permettre cette réponse cohérente avec les besoins du marché n'ont pas été suivies d'effets pertinents.

La faiblesse d'un cadre motivant pour le personnel enseignant ne crée pas l'engouement pour le développement de telles structures en termes d'attractivités de cadres formateurs mais aussi d'apprenants.

14 Il faut noter l'existence de vingt-sept Centre de formation sur financement de l'Etat. On peut citer notamment : LFTPP d'Atar, CFAP, CFPM de Nouakchott, Académie Navale, LFTP de Boghé, Institut Igra, CFPP de Rosso et CFPM d'Atar, CFPP de Sélibabi, CFIP de Nouakchott, IETC de Nouakchott, CFPP de Kaédi, CSET et l'ENFVA de Kaédi (Source : rapport résultats de l'enquête de INAP-FTP, décembre 2017). Les métiers de la formation professionnelle assurés par des institutions d'enseignement public et privé concernent : agriculture, pêche, mécanique, comptabilité, assistance administrative, informatique, etc.

► Graphique 8 : Étendue de la formation professionnelle



Source : www.3weforum.org

2.2.4. Qualité de la formation professionnelle

La qualité de la formation professionnelle est prise en compte pour mesurer le niveau d'aptitude des bénéficiaires de la formation, le contenu et les conditions de leur réalisation. Il faut préciser que cet indicateur est nouvellement intégré dans le rapport du « Global Competitiveness ». Au regard des observations et analyses de l'environnement local sur les difficultés soulevées à propos de la qualité des formations, il est apparu utile de s'y interroger afin de se faire une opinion. A ce titre, et vu son caractère d'évaluation récente dans le Global Competitiveness, il fait l'objet d'une notation uniquement sur les deux dernières années. La note de cet indicateur est évaluée sur une échelle de 1 à 7.

Alors, le résultat affiché pour la Mauritanie est moyen, c'est à dire à 3,5 sur les deux dernières années. Pour les pays de comparaison, la notation est légèrement supérieure avec une bonne position du Sénégal avec un score qui dépasse la moyenne. Il en est ainsi pour le Maroc et le Mali. (Voir le tableau ci-dessous).

Au vu des données du rapport du Global Competitiveness (voir le tableau ci-dessous) le niveau de la formation professionnelle est relativement approprié au regard du contenu des éléments des formations dispensées tant dans les structures publiques que privées. Aussi, les

formateurs dotés de bonnes capacités professionnelles ont permis d'attendre ces résultats. Aujourd'hui, le lycée de formation technique et professionnelle constitue dans ce secteur une référence appréciée ainsi que le travail que réalise l'Institut National de la formation technique et professionnelle (INAP FTP). Ces deux institutions ont été boostées par la création de divers Centres de formation professionnelle dans le domaine des métiers moyens (niveau bac et Bac + 2) et sur financement public de l'Etat mauritanien. A priori, il faut reconnaître que ces aspects ont été marquants dans ce secteur.

Toutefois, ces acquis doivent en permanence être renforcés pour améliorer le niveau actuel et répondre, au mieux, aux exigences de qualité requises dans toute entreprise.

Les retards ou faiblesses dans l'appréciation de la qualité de la formation peuvent résulter du caractère récent (manque d'expérience) de plusieurs Centres de formation dont plus de la moitié ont été créés dans la dernière décennie. En ce qui concerne les acteurs économiques, il est noté une faiblesse de rigueur dans le suivi-évaluation des activités de formation par les institutions concernées.

Les autres pays ont des acquis importants dans leur politique de formation avec l'existence de plus de structures et aussi beaucoup plus anciennes

qu'en Mauritanie dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle. Cela est de nature à expliquer, en partie, le rang occupé par la Mauritanie par rapport aux pays de comparaison.

2.2.5. Niveau de qualification des diplômés

Le niveau de qualification des diplômés constitue une jauge du contenu des formations eu égard aux aptitudes des apprenants en fin de formation. L'assimilation de la formation dispensée en tant qu'objectif renforce l'environnement du marché de l'emploi nécessaire au développement des entreprises. Cet indicateur est évalué sur une échelle de 1 à 7 points.

Quant au niveau de qualification de diplômés, le rang occupé par la Mauritanie est également en dessous de la moyenne avec une note de 2,9 pour les années 2018 et 2019.

Les résultats des pays de comparaison ont permis de constater que le Sénégal occupe la meilleure position avec un score dépassant la moyenne pour les deux dernières années. Le Mali occupe la seconde position avec une notation supérieure à la moyenne et le Maroc avec la troisième position avec un rang de moyen durant les deux dernières années.

Selon certains acteurs interrogés, les insuffisances apparaissant à travers cet indicateur sont liées au niveau des apprenants mis dans les structures de formation. Les profils ne correspondent pas toujours exactement aux prérequis nécessaires pour pouvoir suivre certaines formations. Ce qui veut dire que la qualité de l'orientation des candidats aux formations n'est pas satisfaisante ou que le suivi du travail des apprenants ou des formateurs devra être réévaluée en vue d'identifier les lacunes.

D'ailleurs, selon le Forum économique mondial, le niveau de qualification de la main d'œuvre est encore très faible ¹⁵.

Aussi, certains apprenants n'intègrent pas les centres de formation par vocation du métier ou du diplôme mais à défaut de trouver autre chose. Ce contexte combiné avec les insuffisances soulignées lors de la sélection des candidatures conduit

à une baisse de niveau de qualification des diplômés. Dans ce cadre, le renforcement de l'investissement des équipements ou le financement des structures et le renforcement des compétences du personnel de l'encadrement ainsi que du système de suivi évaluation s'impose pour améliorer tout le système.

2.2.6. Facilité à trouver des candidats avec les compétences nécessaires

Cet indicateur a pour but d'apprécier la disponibilité de profil demandeur d'emploi avec les compétences requise dans le marché du travail. Il donne une visibilité sur la disponibilité des candidats aptes mais aussi sur la qualité des formations acquises par les différents demandeurs. Dans le cadre de la prise en compte de l'existence des profils, ainsi que des aptitudes entre ligne de mire à travers la notation de cet indicateur relatif à la facilité à trouver des candidats disposant des compétences nécessaires. A l'instar de l'indicateur précédent, sa notation est également comprise entre 1 et 7 points.

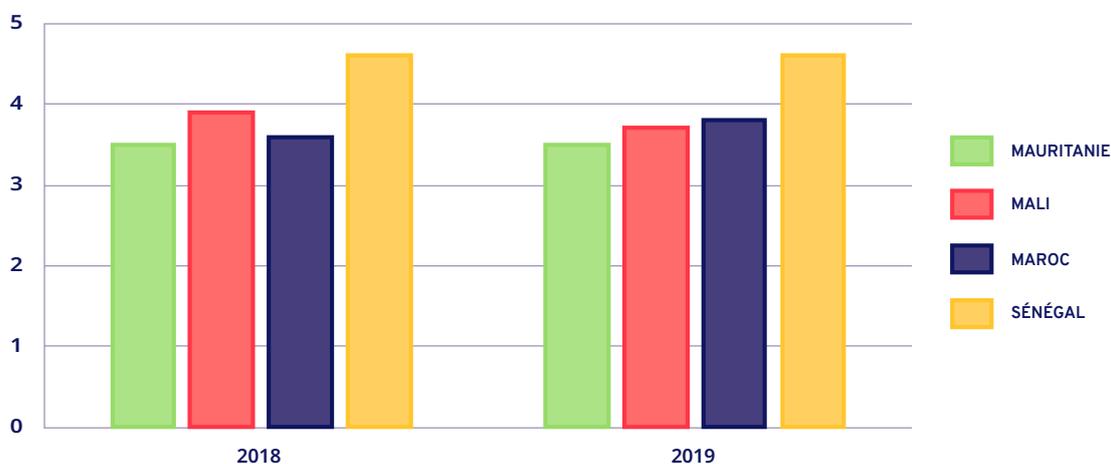
Son analyse nous permet de constater que le résultat obtenu par la Mauritanie dépasse la moyenne avec un score de 3,7. Cela signifie clairement que les compétences existent dans le marché de l'emploi même si elles demeurent très moyennes.

Toutefois, tous les pays de comparaison ont pu obtenir des résultats plus favorables avec un meilleur score pour le Sénégal de 4,6 à 4,8, suivi du Mali qui obtient un score de 4,0 et enfin le Maroc dont le score varie entre 3,8 et 4.

Pour cet indicateur, il y a lieu de relativiser cette facilité à pouvoir trouver des profils pour diverses compétences dans le marché de l'emploi. D'autres indicateurs de références recourent avec celui dans la mesure où les compétences nécessaires supposent que le candidat à l'emploi ait acquis une formation de qualité lui permettant de disposer des aptitudes pour le travail qui lui serait demandé.

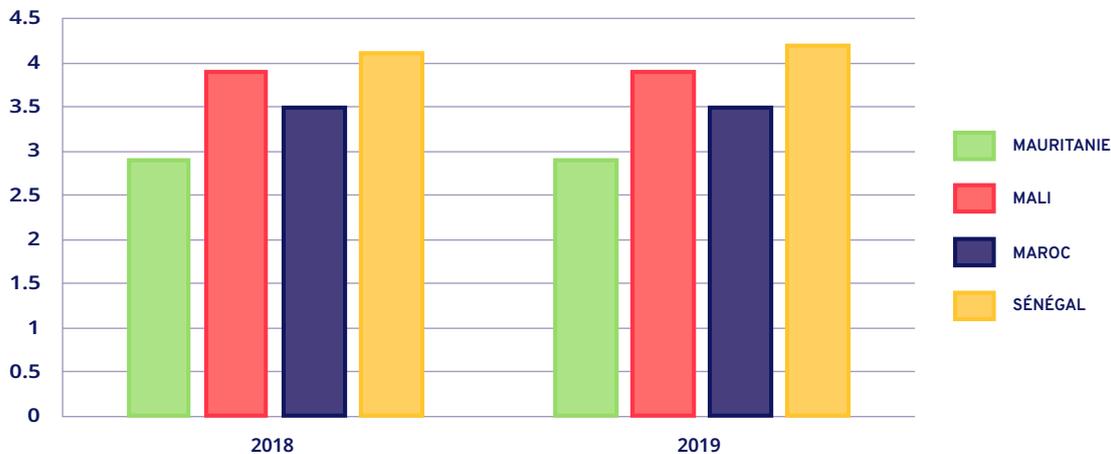
15 Selon le « Global Competitiveness Indice » du Forum Economique Mondial, la Mauritanie est classée à la 131ème position sur 140 sur l'indicateur relatif à la qualification de la main d'œuvre.

► Graphique 9 : Qualité de la formation professionnelle



Source : www.3weforum.org

► Graphique 10 : Niveau de qualification des diplômés



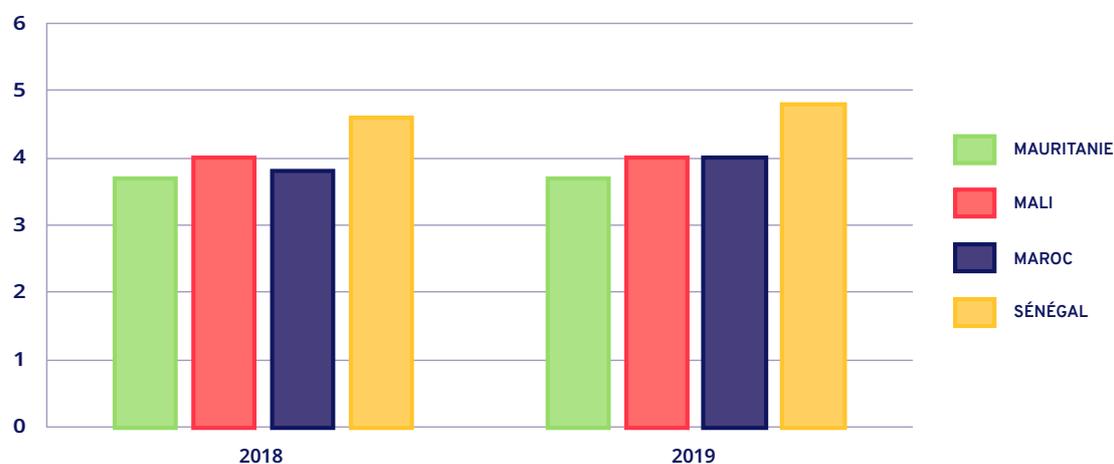
Source : www.3weforum.org

Selon différents acteurs économiques interrogés, la facilité à trouver des candidats aux compétences requises est très variable en fonction des secteurs et des années. Elle dépend aujourd'hui du profil recherché. Pour des métiers techniques en dehors de l'informatique, les profils ne sont pas nombreux. En revanche, les profils administratifs

et financiers sont disponibles dans le marché du travail.

En l'absence de statistiques nationales sur une évaluation en ce sens et tenant de la pratique au sein du monde des entreprises, il est difficile d'avoir éléments formels. Également pour les femmes, la note de cet indicateur pourrait être plus faible. Au moins dans le domaine des services

► **Graphique 11 : Facilité à trouver des candidats avec les compétences nécessaires**



Source : www.3weforum.org

de métiers, il est encore très rare de trouver des femmes actives¹⁶. Elles sont plus orientées vers des secteurs administratifs ou autres moins physiques. Aussi, le marché du travail reste encore caractérisé par une forte disparité entre les femmes et les hommes et les jeunes.

Dans ce sens également, le marché du travail est encore largement dominé par l'emploi informel qui représente plus de 56% de la population active¹⁷. La disponibilité des candidats à l'emploi avec des compétences requises bien qu'existante et favorable à la Mauritanie mais moins que les pays de comparaison, mérite un suivi-évaluation afin de renforcer les exigences de compétences des entreprises.

2.3. Commerce et intégration internationale

Le développement commercial de la Mauritanie est principalement marqué par le commerce de biens avec différents pays notamment l'Asie et l'Europe et ses pays voisins (principalement la Chine, UEA, Pays UE, pays de la CEDEAO, etc.). Sa part dans le commerce mondial demeure encore très insignifiante soit moins de 0,01% (Source : MCIT)¹⁸. Mais les exportations des matières extractives et produits de pêche dominent très largement les activités dans ce domaine¹⁹. Il faut rappeler qu'en 2017 la part des exportations de l'Afrique dans le commerce mondial²⁰ est de 2,4% et de 3% pour les importations.

La Mauritanie continue de subir principalement des effets de l'inexistence de l'autosuffisance alimentaire entraînant des importations régulières

16 D'ailleurs, le rapport d'enquête de l'INAP-FTP pour l'année 2016, indique que le taux des femmes ayant fait les formations professionnelles pour l'année 2016 est de 35,5% sur le total, Page 68.

17 Voir le Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale mai 2019.

18 Source Ministère du Commerce de l'Industrie et du Tourisme.

19 Voir Document Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, avril 2018.

20 Voir le rapport Examen des statistiques du Commerce mondial, OMC, 2018.

de produits alimentaires grevant son économie²¹. Ces dernières années (2016-2018), la part des importations²² de ces produits sur le total des importations du pays a été respectivement de 17,13% puis 13,20% et enfin 17,5%. A ce titre, le document de la stratégie commerciale nationale maintient dans ses axes principaux la diversification des exportations, l'amélioration de la compétitivité, la facilitation du commerce à travers la réforme des douanes et le renforcement institutionnel des organisations impliquées dans le commerce extérieur. Principalement par rapport à la diversification des exportations, des secteurs de l'agriculture, l'élevage, le tourisme et la pêche avaient été retenus comme axes de développement de cette stratégie commerciale.

Au niveau de l'intégration régionale, la Mauritanie est toujours membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) comprenant également le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Il s'agit d'une organisation sous régionale dont les objectifs cadrent avec l'intégration économique. En dépit des nombreux accords économiques, le commerce au sein de cette organisation semble peu développé à l'exception des relations entre la Mauritanie et le Maroc qui sont facilitées par le transport terrestre de marchandises. La part du commerce mauritanien dans l'UMA demeure très restreint avec environ 0,1% des exportations et 3% pour les importations²³.

Au niveau sud de la Mauritanie, bien que sortie de la CEDEAO en 1999, la Mauritanie a, finalement dans le cadre des accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et la CEDEAO, pu signer un accord d'association en date du 5 mai 2017, avec cette dernière dans le but de créer une nouvelle dynamique d'échange et de facilitation du commerce. Cet accord a pour objectif la promotion des activités commerciales à travers l'adhésion au nouveau au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et l'application de son tarif extérieur commun (TEC) dès janvier 2019. Il faut

noter que ce marché fait plus de 350 millions de consommateurs.

Au niveau africain, il y a lieu de prendre également en compte l'accord de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) auquel la Mauritanie est partie prenante. Cet accord a été signé dans le cadre de l'Union africaine en date du 7 juillet 2019 et est entrée en vigueur depuis le 30 mai 2019.

Les indicateurs étudiés dans le cadre du présent pilier sur le commerce et l'intégration régionale permettent de donner une idée sur les enjeux et les éléments à valoriser pour un environnement favorable des entreprises durables.

2.3.1. Investissements directs étrangers

Au vu des données disponibles, la part des investissements étrangers directs a connu des fluctuations importantes durant les années 2015 à l'année 2018 et principalement en hausse pour 2015 et 2017 avec un taux de pourcentage moyen du PIB de 8 %. Ces investissements ont été principalement réalisés dans le secteur minier et des hydrocarbures²⁴. Alors que pour l'année 2016, ce taux avait baissé de moitié ; pour l'année 2018, il a pu connaître une nouvelle hausse pour atteindre un taux de 8,7% avant de connaître à nouveau une baisse substantielle soit un taux de 1%. Il s'agit là d'une évolution en dents de scie qui montre l'instabilité des investissements eu égard à leur part dans le produit intérieur brut.

Analysant les données pour les pays de comparaison, il faut noter que cette part en pourcentage du PIB est restée sur une moyenne de 2% à 3,6% pour le Mali, le Sénégal et le Maroc. La part des investissements directs étrangers pour ces trois pays de comparaison est restée plus ou moins stable durant les quatre dernières années.

Il faut rappeler que durant les années 2014-2015, des investissements très importants ont été réalisés dans le domaine des infrastructures²⁵. Ils

21 Document Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, avril 2018.

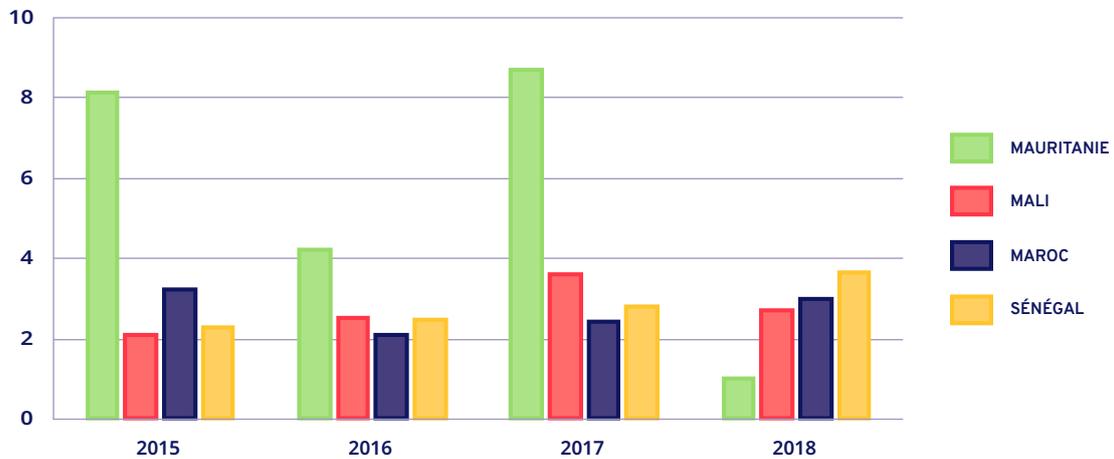
22 Annuaire des statistiques, ONS 2018, page 84, source Direction Générale des Douanes.

23 Document Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, avril 2018.

24 Document Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, avril 2018, voir aussi le Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale, mai 2019.

25 Voir Rapport annuel de la Banque Centrale de Mauritanie 2016.

► Graphique 12 : Investissements directs étrangers



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

ont été largement réalisés avec des partenaires étrangers principalement dans le domaine de l'énergie (mine, pétrole et gaz), puis dans une très faible mesure dans le domaine des constructions d'écoles, de structures de santé (hôpitaux), des routes, des équipements, etc.

Aussi, cette période a été également suivie par une chute des cours mondiaux des principales exportations mauritaniennes largement dominées par des matières extractives et qui a ralenti toutes les perspectives de développement des investissements dans ce sens. Ainsi, tous ces facteurs combinés, peuvent en partie justifier cette baisse conséquente des investissements étrangers en Mauritanie à partir de la période de 2016. Au vu du niveau des investissements dans les différents pays de comparaison, il est à constater que ces données sont toutes dans une moyenne globale qui n'est pas défavorable à la Mauritanie.

2.3.2. Commerce de marchandises

Cet indicateur sur le commerce de marchandises détermine sa part dans le PIB et montre que la Mauritanie dispose d'un pourcentage très élevé qui varie entre 79 à 96 % durant les cinq dernières

années. Cela signifie que la Mauritanie est un pays où le commerce de marchandises est très développé contrairement aux autres secteurs de prestations de services et divers.

Avec un regard comparatif sur les pays de référence, nous constatons une moyenne entre 54% à 87% de taux du PIB pour le commerce de marchandises. Le Maroc occupe la seconde position derrière la Mauritanie suivie par le Mali et le Sénégal qui se retrouvent à un niveau similaire.

Une telle orientation d'activités n'est pas économiquement très souhaitée. Elle présente un risque de plus élevé en cas de contraintes spécifiques touchant les marchandises. Les aléas liés au transport de produits peuvent freiner l'activité économique et plus particulièrement pour les produits alimentaires. Alors l'avantage de la diversification telle que recommandée par diverses stratégies nationales²⁶ justifie cette impérieuse nécessité sur la production. La promotion des services liés à l'agriculture, à l'élevage et la pêche telle que la transformation des produits pourrait, dans ce contexte, créer d'énormes opportunités transversales directes et indirectes pour le commerce de services.

26 On peut citer, Stratégie pour la croissance accélérée pour la prospérité partagée 2016-2030.

► Graphique 13 : Commerce de marchandises



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

Dans ce contexte, la diversification des sources de richesses nationales serait un atout économique à prendre en considération car elle multiplie les sources de richesses et réduit les risques du marché par secteur d'activités. Cela s'explique par le fait que les produits agricoles et ceux de l'élevage, à titre d'exemple, peuvent être exportés vers des pays de la sous-région. Aussi, les importations de produits agricoles venant du Maroc pourraient se réduire et influencer sur la balance de paiement. De telles opportunités tenant compte de la disponibilité de terres arables en abondance et très peu exploitées existent encore en Mauritanie.

Donc, la structure d'exportation des produits devra être élargie afin de réduire ce déséquilibre néfaste à l'économie de la Mauritanie largement dominée par les exportations des industries extractives et des produits de la pêche.

2.3.3. Balance extérieure de biens et services

La balance extérieure des biens et services est restée déficitaire au cours des cinq dernières années aussi bien pour la Mauritanie que tous les pays de référence. La part de cette balance

extérieure²⁷ par rapport au PIB a varié entre -9% à -23%. En 2019, la balance extérieure a atteint un déficit de 10,52%.

Les principales importations du pays sont les produits alimentaires dont le lait et les produits laitiers, thé, riz, sucre, farine, huiles, ciments produits pétroliers, biens d'équipement, et divers autres produits²⁸.

Les produits exportés sont principalement le poisson, le fer, le pétrole, etc. et les principaux fournisseurs sont : Emirats Arabes Unis, France, USA, Chine, etc.

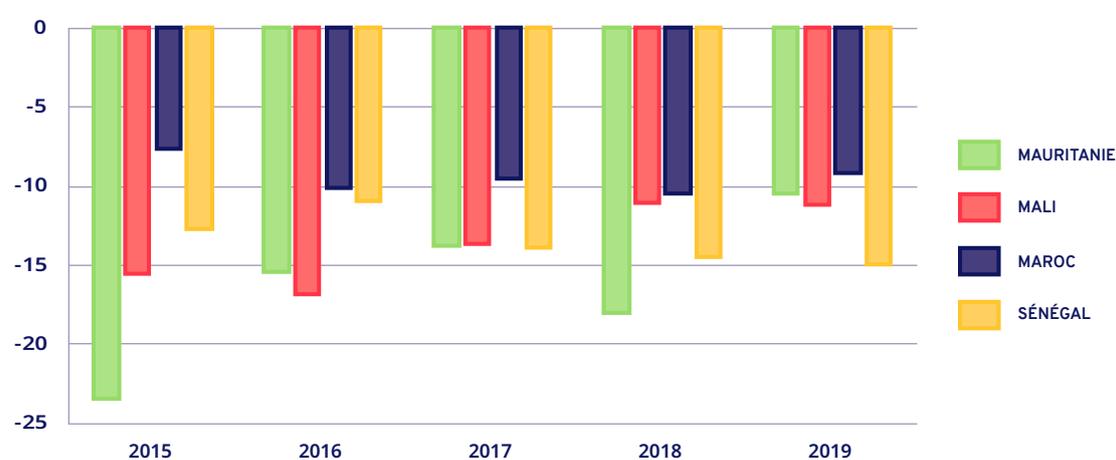
Pour les pays de comparaison, le Maroc semble être le pays qui a pu maintenir un déficit relativement stable sur les cinq dernières années. Les taux de déficit de la balance extérieure des biens et services pour le Sénégal et le Mali sont demeurés à un niveau moyen variant entre 11% et 16%.

Les exportations nationales concernent principalement les produits de pêche, des minéraux, des produits pétroliers et du bétail sur pied. Ils ne suffisent plus pour couvrir la balance commerciale car les besoins du pays en produits sont de plus

27 Voir Rapport de la Banque Centrale de Mauritanie, année 2019.

28 Rapport Annuaire statistique de l'Office National de la Statistique, publié en 2020.

► Graphique 14 : Déficit de la balance extérieure de biens et services



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

en plus importants. Ajouté à cela, l'industrie mauritanienne déjà limitée en termes de diversité de produits exportables ²⁹, connaît depuis plusieurs années une baisse de sa production pouvant créer des opportunités du commerce extérieur.

Aussi ces dernières années, le pays a également importé des produits pour d'autres pays voisins notamment du Sahel comme le Mali, le Sénégal, le Niger, etc. Avec la crise sécuritaire dans le sahel qui a engendré beaucoup de faiblesses au niveau du contrôle des frontières dans différents pays notamment de la Mauritanie au Niger, le trafic de marchandises a nettement augmenté. Plusieurs acteurs en ont profité pour faire de telles activités d'exportation de marchandises. Il faut noter que ce commerce de marchandises passe aussi par des filières informelles d'exportation. Ce qui également ne permet de disposer des données réelles sur ce commerce transfrontalier permettant des passages sur différents axes difficiles à contrôler notamment avec des pays comme le Sénégal, le Mali ou l'Algérie.

2.3.4. Exportations de biens et de services

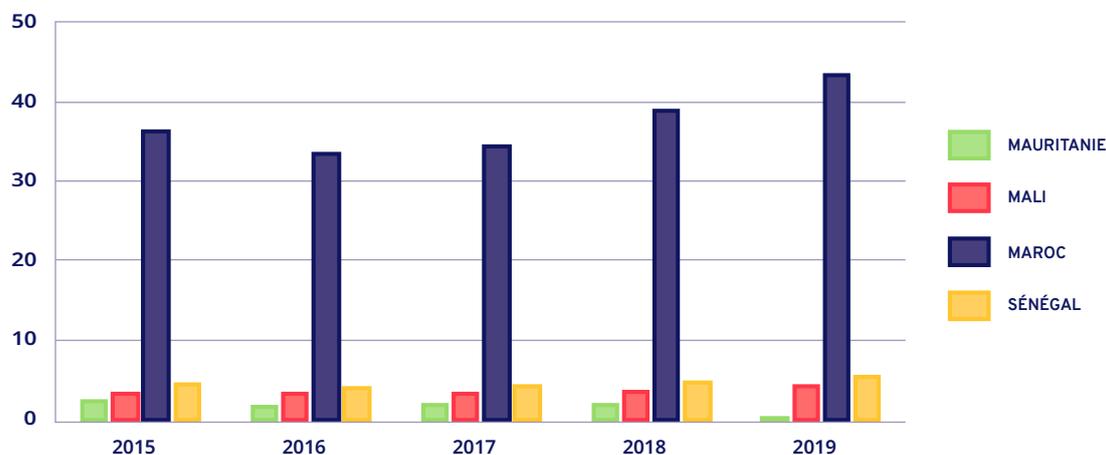
Les exportations de biens et services de la Mauritanie ont été relativement faibles durant les cinq dernières années. Elles ont connu, dans l'ensemble, une régression significative. Ainsi, le volume des exportations de biens et de services (en USD) est passé de 2,2 milliards en 2015 à 206 millions en 2019. Cette chute peut s'expliquer, en partie également, par la baisse du prix du fer dans le marché mondial occasionnant un effet important sur les recettes des exportations.

Quant au volume des exportations des pays de comparaison, le Mali suit la Mauritanie avec une moyenne de 3 à 4 milliards de dollars (USD) pour les cinq dernières années. Ensuite, le Sénégal avec une moyenne de 4 à 5 milliards de dollars USD. Enfin, le Maroc gagne la meilleure position avec un volume total moyen des exportations oscillant entre un montant de 33 à 43 milliards de dollars USD.

Il sied de noter que les arguments avancés pour a balance extérieure de biens et services peuvent également s'imposer sur ce point. Ceci étant, les données des exportations fournies constituent

²⁹ Voir Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale mai 2019, selon lequel 95% concernent les industries extractives. Voir aussi rapport de la Banque Centrale de Mauritanie, année 2019.

► Graphique 15 : Exportations de biens et services (milliards de USD)



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

une base minimale en tenant compte des exportations transfrontalières non déclarées dans les registres de l'administration douanières.

Il y a par ailleurs, l'impact de l'industrie mauritanienne encore en perte de vitesse comparativement aux pays voisins. Cela se répercute naturellement sur la productivité et par voie de conséquence, les éventuelles exportations subissent de ses effets.

Aujourd'hui, la production industrielle est soumise à une rude concurrence qui fait que les normes de qualité et d'hygiène³⁰ viennent apporter du grain à moudre dans cette dimension économique du commerce de biens et services. Les exigences du commerce international en matière de conformité ont conduit beaucoup de pays notamment l'Union Européenne à imposer des normes (qualité et hygiène que la Mauritanie a d'ailleurs intégré dans son cadre juridique national) pour l'exportation de produits de pêche vers le continent européen.

Dans ce domaine, il existe également diverses opportunités juridiques commerciales que les acteurs économiques du pays n'arrivent pas

à exploiter notamment les préférences commerciales³¹ avec les Accords de Partenariat Economique (APE). Le niveau d'utilisation de ces avantages est encore très faible voire insignifiant.

De tels conditionnalités et la sous exploitation des facilités des APE réduisent les capacités des entreprises peu organisées et peu ambitieuses vers l'international.

2.3.5. Prévalence de barrières non-tarifaires

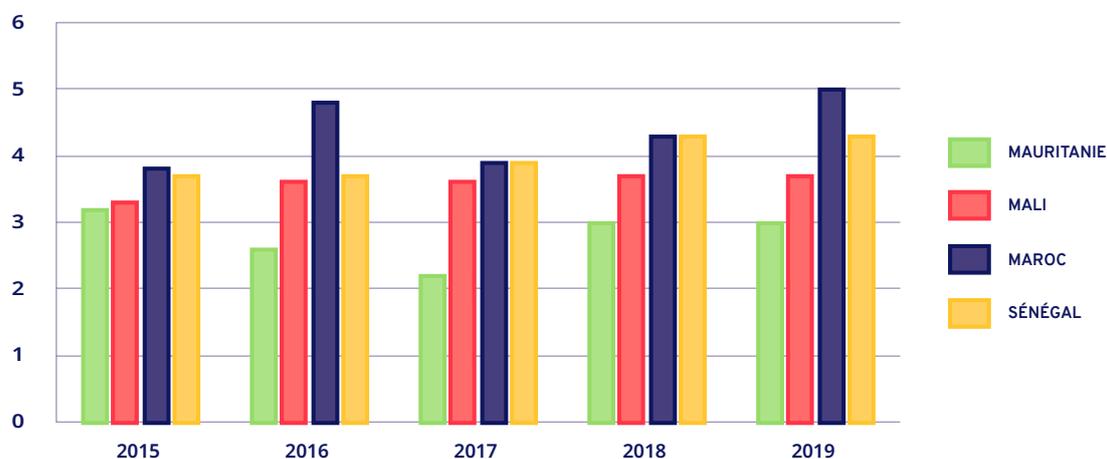
En matière commerciale transfrontalière, il existe souvent une prévalence de barrières non-tarifaires qui constitue un handicap pour le développement des activités économiques. Ces barrières non tarifaires sont caractérisées par des mesures administratives ou de faits qui retardent le transport transfrontalier de marchandises. En ce sens, l'on peut ranger également des pratiques ou usages atténuant la fluidité de la circulation des personnes et des biens.

Et si ces facteurs sont considérés comme bloquants, ils ne favorisent pas l'émergence ou le

30 Voir le Document de la Stratégie nationale de Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée, 2016-2030 ainsi celui de l'examen des politiques commerciales, avril 2018.

31 Voir le Rapport annuel de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, 2019.

► Graphique 16 : Prévalence de barrières non-tarifaires



Source : www.3weforum.org

maintien d'un environnement favorable aux affaires. Dans ce contexte, le classement fourni dans le rapport des données de la banque mondiale montre que la Mauritanie, sur une échelle de 1 à 7, demeure encore sur une moyenne de 2 à 3.

Les résultats du classement des cinq dernières années sont relativement favorables au Maroc qui dispose des meilleurs scores, entre 3,8 et 5. Le Mali suit la Mauritanie avec un score moyen variant entre 3,3 à 3,7. Il est suivi par le Sénégal avec un score de 3,7 à 4,3.

La position de la Mauritanie à travers cet indicateur montre que des efforts mérités s'imposent pour anéantir tous les facteurs retardant l'activité transfrontalière³². A ce titre, le coût des frais et services dans les postes transfrontaliers et les lourdeurs administratives de mise en œuvre de ces diverses formalités constituent des goulots d'étranglement affectant sans cesse l'activité commerciale.

Dans la pratique, il y a les frais financiers divers et autres redevances ou taxes notamment

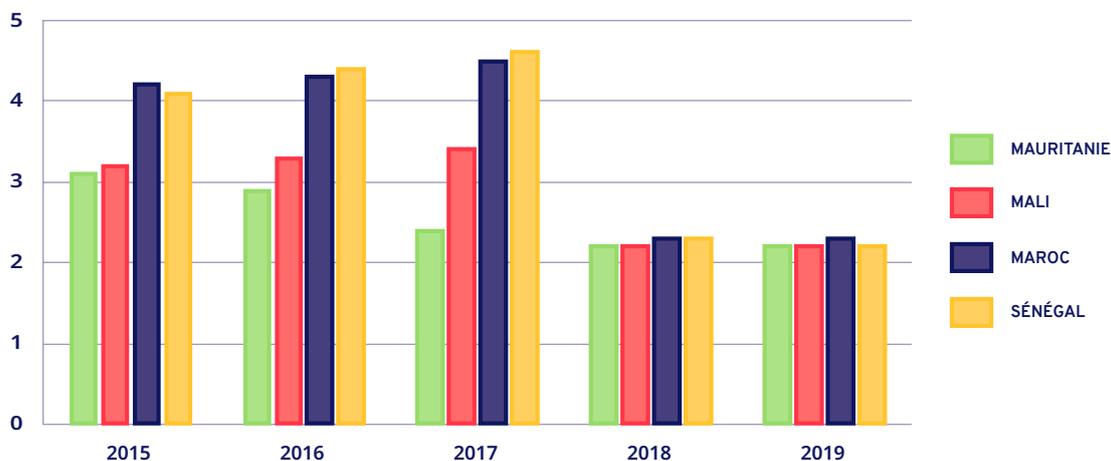
municipales qui peuvent être exigés avant tout passage au niveau de certains postes transfrontaliers. De tels frais sont difficiles à supporter en termes de charges pour les petits opérateurs qui finissent pour certains d'arrêter leurs activités.

Ainsi, les lourdeurs dans la gestion de l'activité administrative peuvent rendre le passage frontalier moins fluide avec des horaires de fermeture des services administratifs au niveau des frontières (douane, police, gendarmerie) peu pratiques pour les PME. Une telle situation contribue à développer un trafic d'activités commerciales informelles préjudiciable aux entreprises. Aussi, la mise en place de points de passage frontaliers officiels³³ avec les pays voisins, bien que garantissant un très bon contrôle des flux économiques et sociaux, peut s'avérer moins pratique voire impossible pour certains, en raison des distances à parcourir pour atteindre ces points autorisés en vue de livraisons de marchandises.

32 Selon Examen des politiques commerciales de 2018, une étude avait conclu : « Les services administratifs aux frontières sont déficients, et effectuent leurs missions de contrôle séparément de ceux des pays limitrophes, avec des horaires et des jours de congé différents. Il en découle un contrôle répétitif des documents, et des arrêts fréquents des véhicules, retardant un peu plus le passage de la frontière ».

33 Divers textes réglementaires : Arrêté 0394 du 3 février 2010 ; Arrêté 0904 du 16 avril 2010 ; Arrêté 1801 août 2011 ; Arrêté 0980 du 4 juin 2012.

► Graphique 17 : Efficacité du dédouanement aux frontières



Source : www.3weforum.org

2.3.6. Efficacité du dédouanement aux frontières

L'efficacité du dédouanement au niveau des frontières concerne la rapidité et l'absence de lourdeurs administratives ou opérationnelles dans les procédures pour réaliser les formalités douanières requises pour les marchandises et toutes autres activités économiques. Ainsi, l'efficacité est importante dans la productivité des entreprises en termes de logistique pouvant favoriser l'écoulement des marchandises dans le circuit économique.

En ce sens, la Mauritanie avait accompli des réalisations importantes dans la facilitation et l'accélération des procédures administratives douanières notamment avec l'informatisation et la migration du système d'information douanier national (SYDONIA) vers SYDONIA WORLD (système douanier mondial harmonisé) depuis 2016. Cela a permis de réduire les lenteurs et renforcer la transparence et la traçabilité des opérations douanières. En parallèle, aussi l'institution d'un guichet pour les Redevances et Taxes Uniques et l'informatisation des déclarations a permis des avancées notables dans les procédures.

Toutefois, les études menées en ce sens et disponibles avec la Banque mondiale ont permis de faire une évaluation sur une échelle de 1 à 7 points permettant de mesurer l'efficacité du dédouanement

aux frontières. Les résultats des études montrent que sur les cinq dernières années, la Mauritanie est en dessous de la moyenne avec une régression continue de 2015 à 2019 et avec un score dégressif de 3.1 en 2015 à 2.2 en 2019.

Les résultats des pays de comparaison ne sont pas également satisfaisants durant les deux dernières années. Ces pays sont classés au même niveau que la Mauritanie même si le Sénégal et le Maroc avaient affichés des résultats favorables entre 2015 et 2017. Cela signifie que l'efficacité du dédouanement au niveau des frontières continue à subir des effets néfastes de lourdeurs administratives ou opérationnelles affectant la fluidité des opérations commerciales transfrontalières.

L'efficacité des activités douanières contribue nettement au commerce transfrontalier. La justification des résultats de l'efficacité douanière aux frontières ne peut s'expliquer que par les lourdeurs administratives dans le processus de paiement des droits de douanes, des contrôles, des facilités d'introduction de produits sans formalités légales. La non-localisation de tous les services administratifs, travaillant en étroite collaboration avec la douane et au niveau de certains postes frontières, ne contribue pas à améliorer les performances de la douane.

Dans la pratique, la frontière demeure difficile à surveiller en raison de sa longueur³⁴ qui crée des flux économiques et migratoires complexes doublés de défis sécuritaires très actuels. L'Etat ne peut disposer de suffisamment de ressources humaines pour affecter des agents douaniers sur le long de toutes les frontières avec les pays voisins. Les points de passage légaux fixés par la réglementation sont les seuls sites de bureaux douaniers ; cela peut sembler insuffisant d'autant plus que les services affectés travaillent uniquement aux horaires administratifs. Cette situation peut limiter les opérations de dédouanement pouvant concerner les activités des entreprises.

2.3.7. Classement du commerce par l'EPIN

Le classement du commerce par une évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) permet de mesurer la solidité et la capacité des Etats dans la mise en œuvre de la gouvernance des activités commerciales. Ainsi, ce classement se réalise sur une échelle de notation variant de 1 à 6 points. Plus le rang est élevé, plus le pays dispose d'une très bonne appréciation de cet indicateur sur le commerce.

Au-delà du secteur des exportations très dynamique, la politique nationale se prononce pour le développement de l'agriculture et de l'élevage afin de permettre l'autosuffisance alimentaire et réduire substantiellement les importations de produits alimentaires. En parallèle, la politique pose également une marque sur le développement des services notamment le tourisme. Dans la pratique, des avancées importantes ont été accomplies mais demeurent encore insuffisantes au regard de la balance commerciale déficitaire³⁵ et toujours marquée par l'achat de denrées alimentaires.

Pour la Mauritanie, le classement attribué est favorable et constitue un atout pour la promotion des entreprises à travers un environnement propice au regard des politiques et institutions.

Également pour les pays de comparaison, le classement fourni par la Banque Mondiale est positif pour le Mali et le Sénégal et avec une légère avance pour ce dernier. Cela peut s'expliquer l'existence d'un cadre plus avancé au niveau de l'existence d'infrastructure et de leur organisation mais aussi de diversification de produits.

Le classement est donc positif pour la Mauritanie. Toutefois, le développement du commerce informel continue à poser des handicaps pour pouvoir effectuer une évaluation réelle des richesses du pays.

Il faut dire que par rapport aux pays de comparaison notamment le Sénégal, ce dernier demeure très en avance en matière d'agriculture qui constitue sa principale richesse et dans lequel d'importants investissements ont été réalisés depuis plusieurs années notamment pour la production de l'arachide³⁶ qui constitue sa première source de richesse agricole.

A tous les niveaux, l'économie informelle prend des proportions importantes en raison des lourdeurs qui découragent certains acteurs économiques. Même dans le domaine des services financiers, les établissements de crédit ou de financement sont concurrencés par des acteurs de transfert d'argent opérant localement mais également pour des flux vers l'international dans les deux sens.

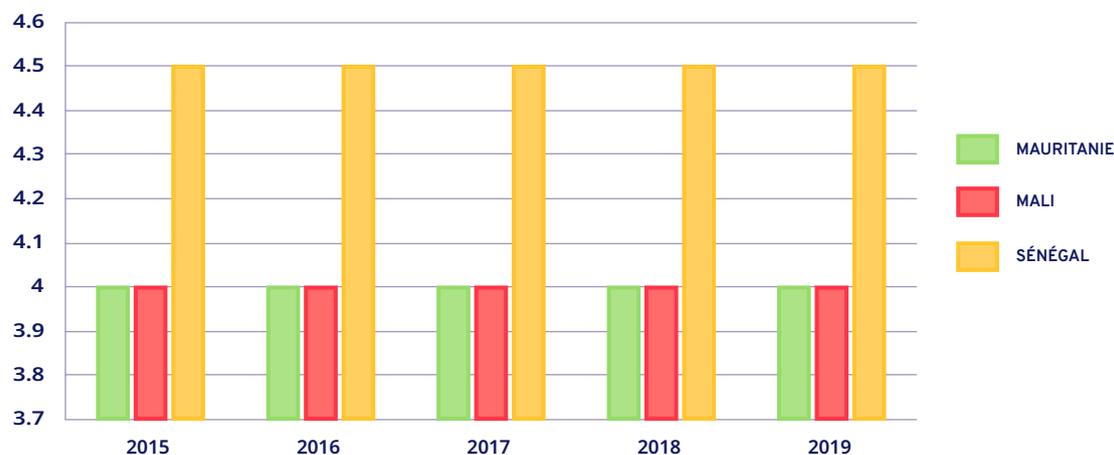
Par ailleurs, le niveau de développement de certaines infrastructures, notamment de transport, ne facilitent la production économique en raison des retards dans la gestion logistique des marchandises. Cela est également lié aux insuffisances constatées dans l'organisation des activités et des infrastructures associées à leur développement.

34 Selon un rapport de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) sur la cartographie et présentation de la gestion des frontières en Mauritanie (2016), la Mauritanie dispose de plus de 5000km de frontières terrestres. Avec le Sénégal plus de 600km et le Mali plus de 3000km. En 2016, il existait seulement 47 postes de contrôle frontaliers fixes dont 29 sous la surveillance de la police et 18 par la Gendarmerie et des patrouilles mobiles pour la surveillance le long des frontières.

35 Voir rapport Banque Centrale de Mauritanie, année 2019.

36 Le Sénégal est un grand producteur de l'arachide qu'il exporte. Il est le 3e producteur africain d'arachides derrière le Nigeria et le Soudan.

► Graphique 18 : Classement du commerce par l'EPIN



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

2.4. Dialogue social

Le dialogue social est régi par un cadre permettant aux parties prenantes dans les relations de travail à se concerter pour fixer et l'améliorer les règles de base du climat social. En Mauritanie, le texte fondamental qui est la constitution du 20/07/1991 et les autres textes spécifiques notamment le Code du travail (loi 2004-017 du 6 juillet 2004) et ses dispositions modificatives, la convention collective du travail du 21/12/1974 ainsi que la loi n°93-09 du 18/01/1993 portant acquis générale de la fonction publique et agents contractuels de l'État se prononcent clairement sur la promotion de la liberté syndicale, la concertation et le dialogue des acteurs économiques et sociaux. Ce dialogue social à caractère tripartite regroupe l'État représenté par le gouvernement, les employeurs à travers l'organisation des patrons et enfin les travailleurs représentés par les organisations syndicales.

À ce titre, il faut aussi rappeler que la constitution mauritanienne mentionne clairement son attachement à la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 28

juin 1981 et à aux diverses autres conventions internationales qu'elle a ratifiées notamment dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La constitution³⁷ mauritanienne garantit à tous les citoyens l'exercice des libertés dans le cadre des lois (en vertu de l'article 10). On peut citer : la liberté d'expression, la liberté d'opinion et de pensée, la liberté de réunion, la liberté d'association et la liberté d'adhérer à toute organisation politique ou syndicale de leur choix et la liberté de Commerce et d'industrie.

Également, la même constitution rappelle que les règles générales relatives au droit syndical, au droit du travail et de la sécurité sociale relèvent uniquement du domaine de la loi (article 57). Dans cette lancée, le Code du travail en date du 6 juillet 2004 et vertu de l'article 266 prévoit le libre exercice du droit syndical pour toute personne physique - travailleur ou employeur - sans aucune distinction. Et la liberté pour toute personne de pouvoir adhérer au syndicat professionnel de son choix. Il prévoit également que toute entrave à l'exercice du droit syndical est également sanctionnée par l'article 267 du code du travail, au même titre que l'entrave à la liberté de travail.

37 Il s'agit de la Constitution du 20 juillet 1991 modifiée à diverses reprises en 2006, 2012 et 2018.

Au-delà de ces éléments sur l'exercice du droit syndical, la législation du Code du travail³⁸ a également envisagé des dispositions favorables au dialogue social et qui, de notre point de vue, constituent une avancée significative entre les différents acteurs sociaux.

Au niveau institutionnel, l'État a mis en place diverses structures à la base. Il s'agit du Conseil National du Travail de l'Emploi de la Sécurité Sociale (CNTESS), du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de la Réforme Administrative (CSFPRA) et du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) devant contribuer à développer et faciliter le dialogue social entre les diverses parties.

En ce sens l'on doit noter le rôle du CNDS qui est chargé de l'organisation du processus électoral au sein des organisations syndicales (Décret n° 156-2014 du 21/10/2014). Il comprend les représentants d'organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs au niveau national et d'organisations syndicales les plus représentatives de salariés au niveau national et interprofessionnel, des représentants du Ministère chargé du travail et des personnalités qualifiées. Officiellement, ces organisations ne sont pas encore connues car les élections déterminant leur niveau de représentativité n'ont pas encore eu lieu.

Quant au CNTESS, il s'agit d'un organisme consultatif ayant pour mission générale d'étudier les problèmes concernant le travail, la formation professionnelle, l'emploi et la prévoyance sociale (Article 416 du Code du Travail) composé de tous les acteurs sociaux publics et privés.

Enfin le CSFPRA est un organe consultatif qui a pour domaine de compétence les questions en rapport la Fonction Publique, notamment la carrière et les conditions de travail des agents publics de l'Etat.

À cet effet, les résultats des indicateurs fournis dans le cadre du pilier sur le dialogue social permettent d'évaluer leur impact sur l'environnement des entreprises durables.

2.4.1. Coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs

La coopération entre les travailleurs et les employeurs consiste à analyser les relations entre ces deux parties et l'Etat dans la perspective d'une meilleure collaboration pour un partenariat gagnant-gagnant tenant compte d'emplois décents et de collaboration respectueuse de toutes les règles en matière de droit du travail et de sécurité sociale. Toutes les instances citées plus haut contribuent largement au renforcement du dialogue entre les acteurs sociaux.

La coopération entre employeurs et employés dans le contexte mauritanien affiche de données relativement acceptables. Les données statistiques disponibles montrent que durant les cinq dernières années, la Mauritanie a connu une évolution favorable. Dans le même sens, sur une échelle de 1 à 7, la Mauritanie a largement dépassé la moyenne et au cours de trois dernières années, elle a affiché un score supérieur à quatre. Ce qui en soi, constitue un signe positif dans le cadre de la coopération entre les employeurs et les travailleurs.

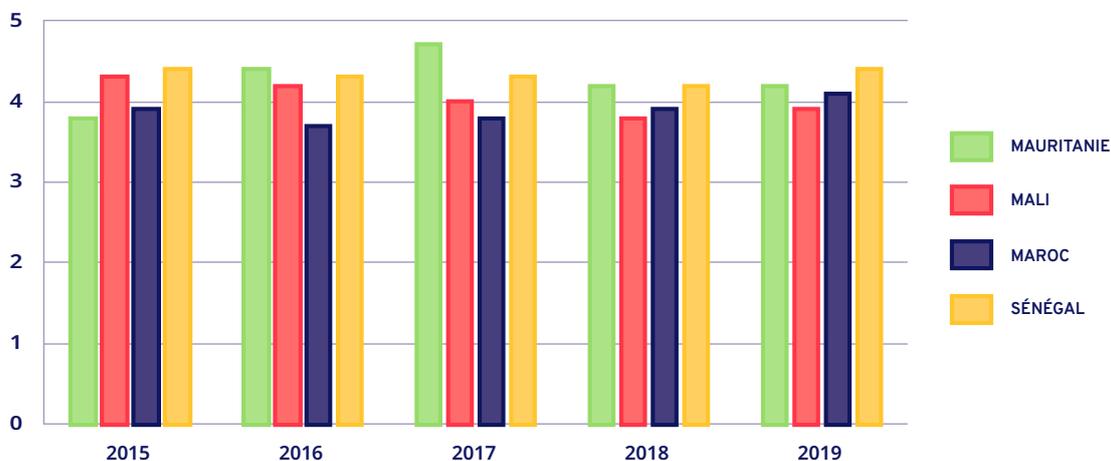
Au plan comparatif avec les différents pays de référence, il sied de noter que la Mauritanie est relativement bien classée juste derrière le Sénégal pour ces deux dernières années. Cependant, le Maroc et le Mali sont classés derrière la Mauritanie pour cet indicateur de la coopération entre employeurs et travailleurs.

Dans la pratique, cette coopération entre employeurs et travailleurs est réelle dans le contexte mauritanien et est par ailleurs facilitée également par l'existence juridique du comité consultatif d'entreprise applicable à certaines entreprises (de + 250 travailleurs, voir article 132 et suivants du Code du travail).

Aussi, l'existence de plusieurs organisations syndicales (+ de 36 centrales syndicales jusqu'à en octobre 2020) a pu contribuer au renforcement de l'exigence de coopération entre les acteurs sociaux. Toutefois cet acquis social devra être préservé et renforcé en vue de l'étendre à une large partie de l'économie. Les dernières négociations

38 Voir article 266 et Suivants du Code du travail du 6 juillet 2004.

► Graphique 19 : Coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs



Source : www.3weforum.org

collectives³⁹ ont eu lieu en 2005 et en 2011. Elles avaient porté exclusivement sur la fixation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

Néanmoins, le gouvernement envisage de procéder à une large concertation en vue de réviser la convention collective de travail de 1974 applicable actuellement et devenue obsolète sur différents points notamment ses annexes relatives aux grilles de salaires des différentes catégories de travailleurs.

Dans ce secteur, des difficultés peuvent surgir de la représentativité des organisations syndicales notamment en ce qui concerne les équipes dirigeantes qui s'imposent en tant que telle parfois sans observer les règles de désignations ou organiser des élections dans les délais requis par les textes. Cela a entraîné une pléthore d'organisations syndicales en Mauritanie. Par ailleurs, les insuffisances de ressources et des capacités des organisations syndicales dans le domaine économique et financier affaiblissent les objectifs du dialogue social méritant une meilleure

compréhension des objectifs et du fonctionnement légal d'une entreprise.

2.4.2. Taux de densité syndicale

Au vu des résultats des analyses de différents documents disponibles notamment à travers les organismes spécialisés, il n'existe pas encore de données officielles sur le taux de la densité syndicale pour la Mauritanie et pour les pays de comparaison également. L'existence d'un secteur informel très développé ne favorise pas la disponibilité de données correctes dans un tel contexte.

Toutefois, il est important de noter que les acteurs syndicaux sont très dynamiques en Mauritanie et à la date de ce jour⁴⁰ il existe un nombre de trente-six (36) centrales syndicales répertoriées dans la base de données du ministère de la fonction publique, du travail et de la modernisation de l'État. Sur le terrain, les centrales les plus dynamiques et visibles sont :

1. Confédération Générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM),

39 Décision du gouvernement annoncée par le Premier ministre lors du discours de la déclaration de politique générale en septembre 2020.

40 Jusqu'en Octobre 2020.

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Union des travailleurs de Mauritanie (UTM), 3. Confédération Libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM), 4. Union des syndicats libres de Mauritanie (USLM) 5. Union Générale des Travailleurs de Mauritanie (UGTM). 6. Union Nationale des travailleurs de Mauritanie (UNTM) 7. Confédération Nationale des travailleurs de Mauritanie (CNTM) | <ol style="list-style-type: none"> 3. Confédération des Syndicats autonomes (CSA) ; 4. Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, Force du changement (CNTS FC) ; 5. Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (CSAS) ; 6. Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS) ; 7. Union des travailleurs libres du Sénégal (UTLS). |
|---|--|

En l'absence d'éléments sur les taux de densité syndicale il faut noter la faiblesse organisation syndicale visible sur le marché social car la plupart des travailleurs syndiqués et sont recensés dans moins d'une dizaine d'organisations syndicales⁴¹. Aujourd'hui, les organisations syndicales précitées semblent les plus visibles en Mauritanie.

La dispersion des organisations syndicales pose un problème d'interlocuteur entre les différents acteurs sociaux. Naturellement l'union des organisations syndicales aurait pu faciliter le dialogue dans le traitement des doléances des travailleurs.

Le travail et le rôle des syndicats ne semble pas faire l'objet de vulgarisation au niveau des travailleurs d'où une pénétration encore très faible. En toute hypothèse, l'initiative des diverses centrales syndicales d'avoir un objectif commun autour d'une plate-forme revendicative pour la défense des travailleurs est en soi un point de départ important dans la communication envers les travailleurs.

Au Sénégal, les Centrales syndicales les plus représentatives aux termes des dernières élections tenues le 30 mai 2017 sont : CNTS ; UNSAS, CSA, la CNTS FC. Cependant, aujourd'hui, les plus présentes sur le terrain sont environ sept :

1. Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS) ;
2. Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS) ;

Au Mali, il n'existe que quatre Centrales syndicales considérées comme les plus représentatives.

1. UNTM : Union Nationale des Travailleurs du Mali (depuis l'indépendance) ;
2. CSTM : Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
3. CMT : Confédération Malienne des Travailleurs ;
4. CDTM : Centrale Démocratique des Travailleurs du Mali ;

A l'instar de tous les pays, cette multiplication de centrales syndicales est fortement marquée par des querelles de leadership entraînant très souvent des subdivisions au sein des instances et entraînant très souvent la création de nouvelles centrales syndicales. Ces cas de figure ont été constatés en Mauritanie, au Sénégal et au Mali également. De tels instabilités se répercutent toujours sur l'efficacité et entraînent beaucoup de retards dans la mise en œuvre des programmes de dialogue social et affectent la stabilité du climat social.

2.5. Gestion responsable de l'environnement

La gestion responsable de l'environnement est devenue aujourd'hui une donnée fondamentale pour les différents acteurs économiques des entreprises durables. Elle est devenue une donnée transversale qui peut impacter le développement des sociétés et par voie de conséquence, l'emploi et la pérennité des activités économiques.

⁴¹ Source : Ministère de la fonction publique, du travail et de la modernisation de l'administration, Direction en charge du dialogue social, septembre 2020.

Depuis quelques années, les systèmes naturels et les moyens de subsistance des populations sont influencés par des politiques d'investissement tenant compte de la dimension environnementale devenue un paramètre de plus en plus requis pour une gestion efficiente des activités des acteurs économiques.

La Mauritanie a adopté une stratégie nationale de l'environnement et du développement durable pour la période 2017-2021 qui met en exergue une gestion responsable de l'environnement à travers les différentes composantes de son plan d'action. Des actions majeures ont été accomplies, notamment l'élaboration d'un plan directeur l'aménagement du littoral mauritanien, la révision de l'arsenal juridique et réglementaires relatives à l'environnement et des ressources naturelles, la prise en compte l'environnement comme bien économique, l'intégration des évaluations environnementales dans la gouvernance publique et l'élaboration d'indicateurs environnementaux,

Il faut rappeler que la Mauritanie est partie prenante à de nombreux engagements et accords internationaux relatif à la protection de l'environnement dans ses différentes composantes notamment pour toutes les questions en rapport avec les ressources naturelles. Une bonne gestion de la consommation de l'énergie est indispensable aux entreprises pour un environnement favorable et durable ; elle constitue un facteur non négligeable dans l'évaluation et la pérennité d'un travail et d'emploi décent pour les travailleurs.

Aussi, de par sa position géographique, la Mauritanie avec un régime pluviométrique faible et très variable et globalement déficitaire, la forte tendance de la désertification et la dégradation de l'écosystème et des ressources naturelles continuent à influencer sur les conditions de vie des populations et également sur l'environnement des activités économiques.

L'évolution de la société Mauritanienne partant d'une société Agro pastorale vers une société de plus en plus urbanisée est dominée par le secteur tertiaire. L'exploitation des ressources naturelles minières et pétrolières et la pêche entraînent des enjeux importants pour une gestion responsable de l'environnement, seule garante des entreprises durables pour l'économie.

Dans le cadre de cette thématique et au-delà de la loi 2000-045 du 26 juillet 2000 portant le Code de l'environnement, il y a aussi le décret 2004-094 du 4 novembre 2004 relatif à l'étude d'impact environnemental qui pose diverses conditions préalables aux autorisations nécessaires à certaines catégories d'activités susceptibles d'avoir des impacts directement ou indirectement sur l'environnement notamment dans le domaine des ressources naturelles et minières.

Lors de la session du Conseil des ministres du 28 octobre 2020, le gouvernement a adopté un projet de décret créant une police environnementale. Elle sera chargée de veiller au respect des plans environnementaux de gestion des sociétés. Il s'agit d'un service public qui intervient pour contrer les persistances d'infractions portant gravement atteinte à l'environnement. Cet organisme public devra constituer un levier efficace pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de préservation des ressources naturelles, de l'environnement et de la biodiversité.

La cohérence de la vision de la stratégie nationale de développement durable, clairement mentionnée est visible à travers le document qui décline tous les axes stratégiques de son plan d'action.

Il énonce dans sa vision : « le renforcement structurel de manière durable de la résilience des systèmes naturels et des moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissement, des activités à faible émission en carbone et porteuses de croissance économique pro-pauvre et en préservant le cadre et le milieu de vie au moyen d'une gouvernance efficace ».

Aussi dans le document de politique générale du gouvernement⁴², il est prévu des soutiens et accompagnement aux PME et Start-up, qui investiront dans des technologies, procédés et filières plus propres ainsi que la promotion des comportements favorables à la transition écologique et l'accompagnement des politiques publiques en la matière.

Les données secondaires des indicateurs déclinés dans la présente étude constituent des repères de la gestion responsable de l'environnement visible dans la stratégie nationale de l'environnement et

42 Il s'agit du document politique générale du gouvernement, septembre 2020.

du développement durable (mise en place par le gouvernement mauritanien pour la période de 2017-2021) de manière transversale. Aussi, cette thématique répond aux engagements internationaux de la Mauritanie à travers les axes définis dans le cadre des objectifs du millénaire du développement.

2.5.1. Classement des politiques et institutions pour la durabilité de l'environnement

Les politiques et institutions mises en place en matière de durabilité de l'environnement occupent également une place importante dans la gestion responsable de l'environnement en tant que repères pouvant favoriser un environnement favorable aux entreprises durables. Au premier plan des politiques et institutions pour la durabilité de l'environnement, le Ministère de l'environnement et du développement durable, représente le gouvernement mauritanien dans cette thématique. Il est appuyé par diverses directions opérationnelles et des projets notamment une Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)⁴³ travaillant avec l'institution internationale qu'est l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV).

Cette agence nationale demeure le point focal de toutes activités de l'organisation internationale (APGMV) au niveau national. Il y a aussi la Cellule de Coordination du Programme National sur le Changement climatique mise en place dans le cadre de la stratégie de l'Etat en la matière. Elle traite tous les aspects de veille sur actions à entreprendre à cet effet par l'Etat.

Enfin, il y a deux parcs nationaux mis en place pour la préservation de l'environnement : le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et le Parc National du Diawling (PND). Toutes ces structures appuient le gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de l'environnement.

A cet effet, il faut constater que le classement résultant des données disponibles en la matière,

montre que la Mauritanie est moyennement positionnée. Sur un total de 1 à 6 points, la position de la Mauritanie n'a pas beaucoup évolué, avec un score de 3 en 2019.

Les pays de comparaison pour lesquelles les données sont disponibles, à savoir le Mali et le Sénégal se retrouvent également sur le même niveau durant les cinq dernières années et avec toutefois une très légère avance de ces pays sur la Mauritanie pour l'année 2019.

Même si la position reflète les efforts de la Mauritanie, la mise en œuvre des politiques publiques en la matière peut être poussée plus loin pour des résultats profitables également aux acteurs économiques.

A ce niveau, les acteurs économiques intervenant dans le domaine l'écotourisme bénéficient de bonnes opportunités pour la diversification de leurs prestations. Ainsi, les institutions publiques intervenant dans ce secteur en tant qu'outil de régulation et de veille, constituent un levier important pour la préservation et l'amélioration des acquis de l'écosystème indispensable aux PME-PMI du secteur et des branches connexes.

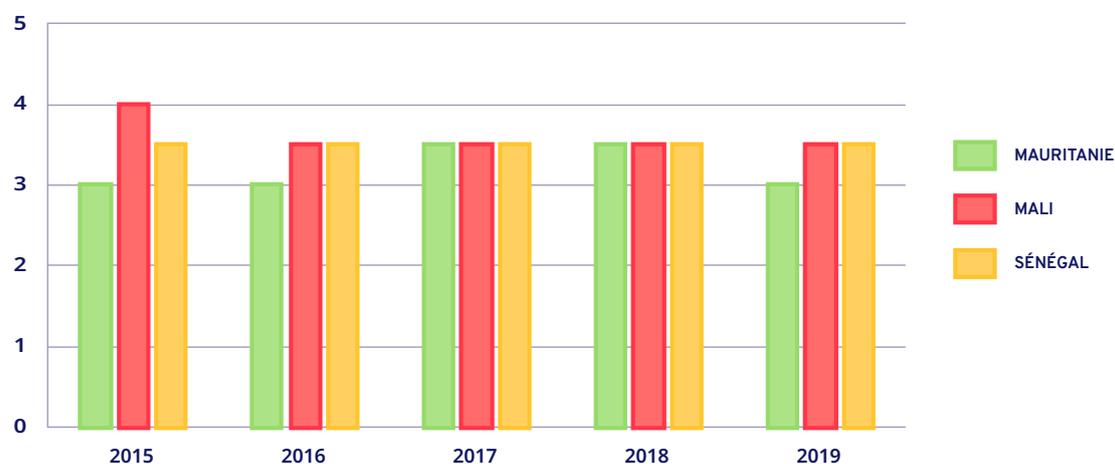
2.5.2. Consommation d'énergies renouvelables

Le recours aux énergies renouvelables a été ces dernières années, une préoccupation dans les politiques publiques de l'environnement. En tant qu'indicateur dans l'environnement favorable des entreprises, cette source d'énergie a été prise en compte dans la stratégie nationale de l'environnement allant de 2017 à 2021.

Ainsi, la consommation des énergies renouvelables par rapport à la consommation générale est un peu en dessous de la moyenne. Pour la Mauritanie, cette consommation a oscillé entre 32% et 34% durant les cinq dernières années.

43 A ce titre, il existe une institution internationale appelé Organisation intergouvernementale à statut juridique international, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, ci-après dénommée « APGMV ». Elle a été créée sous l'égide de l'Union africaine et de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens, par Convention en date du 17 juin 2010 entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats sahélo-sahariens suivants : Burkina-Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad. L'APGMV est établie à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie).

► Graphique 20 : Classement des politiques et institutions pour la durabilité de l'environnement



Source : <https://databank.worldbank.org>

Comparativement aux pays de référence, la Mauritanie⁴⁴ se positionne en troisième rang après le Mali (62-66%) et le Sénégal (42-50%). La part du Maroc pour la consommation d'énergie renouvelables est encore très faible soit entre 11% et 12% de sa consommation énergétique totale.

Jusqu'en 2011, 20% de l'énergie était produite à partir des sources renouvelables⁴⁵. Les données disponibles pour tous les pays de comparaison sont de 2011 à 2015. Et depuis quelques années (après 2015), la Mauritanie a réalisé plusieurs investissements dans le domaine. Elle a construit des centrales avec l'énergie éolienne et solaire afin d'augmenter ses capacités énergétiques. Aujourd'hui, la part des énergies renouvelables dans la production de la Société mauritanienne de l'électricité (Somelec) est estimée à environ 50% en 2018⁴⁶.

Selon les opérateurs interrogés, les entreprises établies en Mauritanie utilisent l'énergie distribuée par la société d'Etat (Somelec) dont une partie est produite à partir des énergies renouvelables. Par ailleurs, cette énergie est encore utilisée sous la forme solaire dans des zones non couvertes par le réseau national électrique et exceptionnellement sur certains équipements spécifiques afin de réduire le coût de la consommation énergétique. Cette utilisation demeure très limitée selon les entreprises.

Pour la Mauritanie, cette source d'énergie contribue par ailleurs, aux objectifs de développement durable recommandant le recours aux énergies propres (ODD 7). Selon les déclarations du gouvernement⁴⁷, l'objectif est d'atteindre un niveau de 60% de la production énergétique totale. Il s'agit d'une diversification énergétique

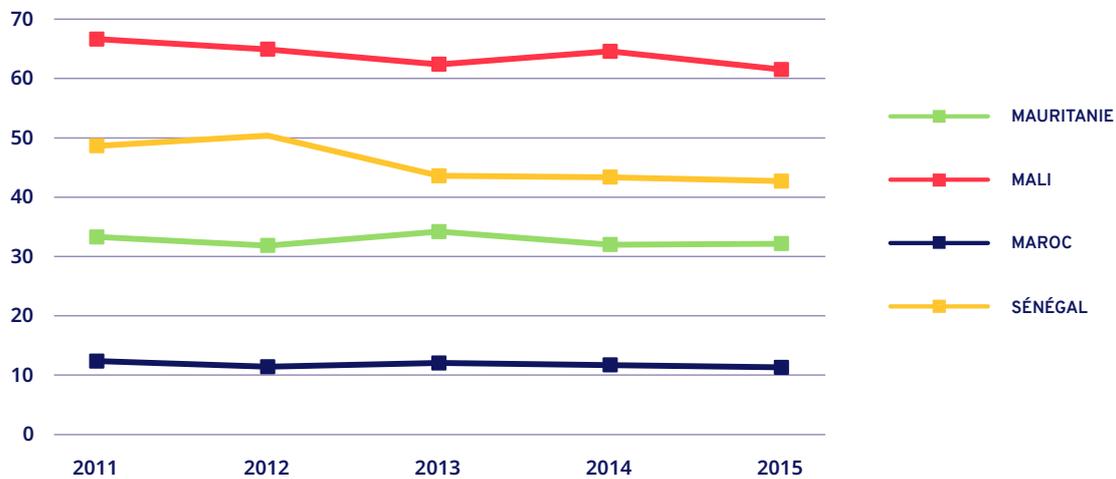
44 Notons que le pays dispose d'une centrale duale à Nouakchott Nord de 180 MW, et d'une centrale solaire à Nouakchott de 50 MW. Au niveau régional, huit localités desservies par des centrales thermiques ont été hybridées grâce à des unités solaires pour un total de 16,6 MW (Atar, Aioun, Aleg, Boutilimit, Akjoujt, Chami Boulanouar et Benichab) et sept nouvelles centrales hybrides thermiques/solaires ont été construites (Kiffa, Néma, Adel Bagrou, Birette, Ndiago, Boustaila, Tendakmadjek). Source, Bilan exécution du gouvernement déclaration, 2018.

45 Source UNDP.org

46 Document déclaration de politique générale du gouvernement, septembre 2020.

47 Document de déclaration de politique générale, septembre 2020.

► Graphique 21 : Consommation d'énergies renouvelables



Source : <https://databank.worldbank.org>

qui devrait créer de nouvelles opportunités d'emplois mais également de développement d'entreprises.

2.5.3. Accès à l'électricité

La disponibilité des sources d'énergie pour le développement économique et social ne fait aucun doute en la matière et l'électricité est aujourd'hui la principale source d'énergie en Mauritanie. Ainsi, elle occupe à ce jour plus de 60% du total énergétique⁴⁸ distribué aux consommateurs ou usagers.

En ce sens, l'accès à l'électricité demeure encore faible sur l'ensemble du territoire national. Selon les données fournies le taux de couverture de 31% à 30% pour les deux dernières années ; ce qui est encore très faible même si dans les zones urbaines, la couverture pour l'accès à l'électricité est beaucoup plus importante voire quasi complète. Selon les données de 2014⁴⁹, la disponibilité de l'électricité en milieu urbain était de 76,9% alors qu'en milieu rural, elle n'était que de 2,3%. Il faut noter que ces cinq dernières années plusieurs investissements ont été accomplis dans ce domaine.

En référence aux données pour les pays de comparaison, la Mauritanie est la moins bien classée pour l'accès à l'électricité. Le Maroc occupe la première position avec un taux de couverture de 99 %, suivi du Sénégal qui est à 64-65 % et le Mali qui est entre 38% et 40%.

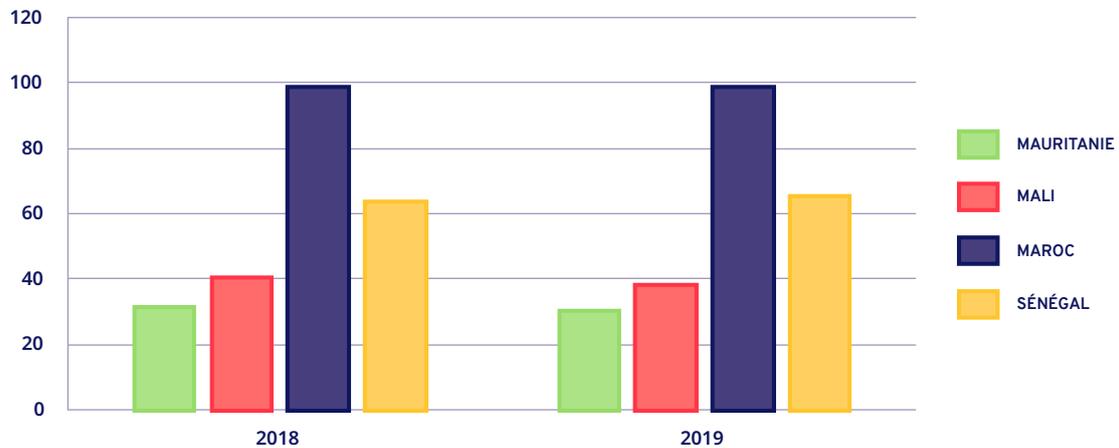
En termes de fourniture d'énergie, il est important de noter la couverture du pays ne semble pas une tâche aisée au regard du contexte géographique (très vaste pays avec une population encore caractérisé par le nomadisme). La rentabilité ou la nécessité de tels investissements publics demeure une interrogation pour leur opportunité sur certaines zones géographiques.

En toute hypothèse, l'accès à l'énergie notamment à l'électricité est aujourd'hui un axe important pour les activités des PME-PMI. A défaut, leur capacité de production voire de création de nouvelles sources de richesses seront très restreintes surtout en milieu rural où les secteurs de l'agriculture, de l'élevage sont considérés comme des niches de développement à valoriser à travers les différents documents de stratégie nationale.

48 Document déclaration de politique générale du gouvernement, septembre 2020.

49 Document de la stratégie nationale de croissance et de prospérité partagée, 2016-2030.

► Graphique 22 : Accès à l'électricité



Source : <https://www.weforum.org>

2.5.4. Émissions de CO₂

Le rejet du dioxyde de carbone (émission du CO₂) dans l'atmosphère terrestre contribue fortement au réchauffement climatique. Ainsi, le niveau d'émission de CO₂ est en permanence suivie par des structures spécialisées et dans presque tous les pays, les politiques publiques sont poussées pour sa réduction permanente en raison de son impact négatif sur l'environnement. Le niveau d'émission de CO₂ pour la Mauritanie varie entre 0,62 et 0,74 tonnes par habitant au cours des années 2012 à 2016 ; il s'agit là des seules données disponibles⁵⁰ de nos jours.

Sur les classements existants, la Mauritanie est pratiquement sur la même ligne que le Sénégal durant ces cinq années. Le Maroc dispose de la plus grande émission de CO₂ par habitant avec des chiffres de 1,74 à 1,78 tonne par habitant. Le Mali dispose de la plus faible émission de CO₂ par habitant soit avec une moyenne de 0,14 à 0,18 de tonnes Métriques par habitant.

Dans le contexte mauritanien, même si dans la pratique, ces paramètres environnementaux ne sont encore ancrés dans la vie économique et publique notamment pour les industries, l'automobile et les diverses machines, la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable avait déjà posé les premiers jalons de cette politique au niveau des indicateurs de suivi et du plan d'action de l'Etat⁵¹.

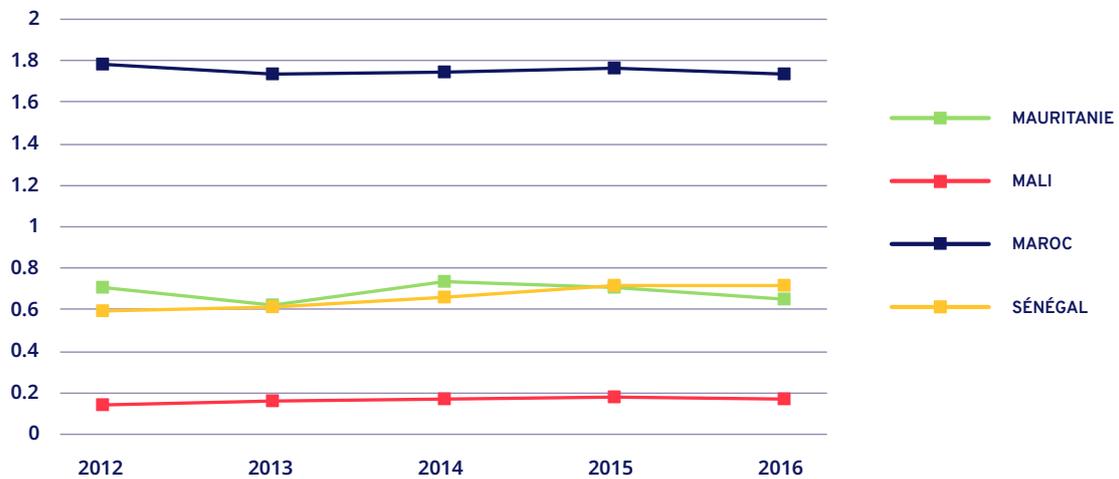
Ainsi, à travers cette stratégie, l'Etat envisage de moderniser l'infrastructure dans le but de réduire considérablement le rythme des émissions du CO₂ en favorisant des projets propres et en développant la politique du reboisement national.

Un tel programme suppose de gros moyens de refinancement en vue du renouvellement de certains outils de production des activités des entreprises locales. Cette orientation pourrait être très difficile à mettre en œuvre principalement pour les PME-PMI ne disposant pas de capacités de financement comme les grandes entreprises mais aussi habituées à s'équiper à partir du matériel d'occasion et de seconde main en provenance de

50 The Global competitiveness report, 2019.

51 Voir document de la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable, 2017-2021. Il faut préciser également que le point 13 des ODD prévoit : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions à travers la réduction des émissions de CO₂.

► Graphique 23 : Émissions de CO2



Source : <https://databank.worldbank.org>

pays occidentaux. Même si, la réduction de l'émission CO2 demeure une ambition, son impact dans l'environnement des entreprises nécessite du temps mais aussi un accompagnement public en termes de financement et de mesures incitatives additionnelles pour pérenniser une telle orientation écologique.

2.5.5. Empreinte écologique

L'empreinte écologique est un indicateur environnemental qui permet de mesurer la pression exercée par les individus sur la nature notamment les ressources naturelles et écologiques en vue de nous permettre à produire des biens et services nécessaires à notre existence. Elle est calculée en hectare par habitant (hag). Elle permet de quantifier les ressources, par exemple, les sols et espaces marins bio productifs pour les individus afin de nous permettre de calculer les besoins de consommation nécessaires à la durabilité de la vie humaine et par conséquent ceux des activités économiques. Il faut noter que d'après le « Global Footprint Network » notre mode de vie actuel nécessite près de deux planètes pour que notre consommation de ressources soit compensée.

L'empreinte écologique du citoyen mauritanien a été de 2,3 à 2,6 (hag soit hectare par habitant) pour les deux dernières années. Elle semble élevée au regard de la moyenne existante dans les pays voisins et de l'Afrique⁵². Cela signifie simplement que les ressources mauritaniennes, au rythme de sa pression, pourraient se réduire plus rapidement. Il faudra aussi prendre en compte l'impact de l'évolution démographique sur les ressources naturelles.

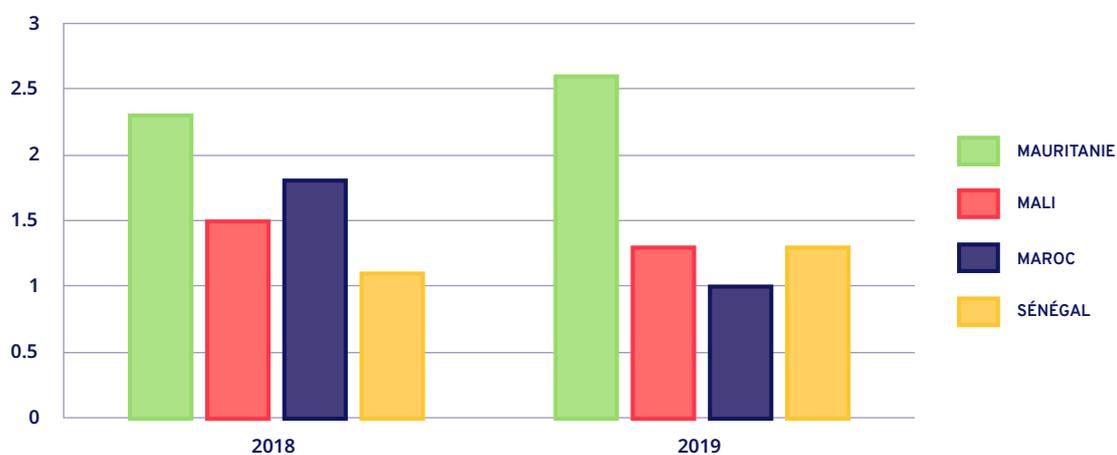
Au niveau des pays de comparaison et durant les deux dernières années, l'empreinte écologique existante a varié entre 1 à 1,8 hag pour le Maroc et pour le Sénégal, elle est de 1,1 à 1,3. Et enfin pour le Mali, elle se situe à 1,3 à 1,5 hag. Au vu de ces données, le niveau de pression sur l'environnement écologique est plus important en Mauritanie alors que la moyenne⁵³ par habitant en Afrique est de 1,4hag (hectare par habitant).

Cette dimension de l'empreinte écologique a été prise en compte dans la stratégie nationale du développement durable du gouvernement mauritanien en conformité avec les Objectifs du Développement Durable et qui prévoit au point 12,

52 La moyenne en Afrique était de 1,4hag selon le rapport sur l'empreinte écologique en Afrique, WWF, BAD 2012.

53 Voir le Rapport sur l'empreinte écologique en Afrique, WWF, BAD 2012.

► Graphique 24 : Empreinte écologique



Source : <https://databank.worldbank.org>

l'instauration des modes de consommation et de production soutenables⁵⁴.

Il s'agit pour l'Etat d'impulser et de parvenir à une gestion rationnelle des ressources naturelles indispensable à la survie humaine mais aussi à protéger ses ressources contre les risques de catastrophes de tout ordre. A long terme, la réduction du niveau de l'empreinte écologique contribue sans doute aux capacités des entreprises.

54 Voir Document de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable, 2017-2021.

► 3. Les principales causes des insuffisances du développement de l'entreprise

Les principales causes des insuffisances de l'environnement ont été à diverses reprises mises en exergue dans diverses études⁵⁵ et également à travers le document de la stratégie nationale pour la croissance accélérée et la prospérité partagée (2016-2030).

Et au terme de toutes les discussions engagées avec les différentes parties prenantes, il en est ressorti plusieurs remarques et observations qui recourent dans une certaine mesure et qui, de notre point de vue, peuvent constituer les principales conclusions de nos discussions et que nous pouvons résumer à travers les points ci-dessous.

Toutefois, il y a lieu de rappeler que les acteurs économiques ont reconnu et loué les acquis en tant que forces de l'environnement des entreprises. Mais ils ont tenu à souligner la nécessité de renforcer davantage les réalisations pour permettre un développement économique et social à travers la productivité des entreprises notamment les PME-PMI.

Et ces forces de l'environnement ont été mises en exergue dans les différents piliers abordés dans le présent rapport technique de la mission également.

A travers l'atelier et le travail de terrain, les acteurs économiques mauritaniens interrogés ont avancé dans une large mesure différents ralentisseurs au développement du secteur privé visibles sur plusieurs points à l'instar des autres pays de comparaison mentionnés dans la présente étude. Les résultats de ces discussions nous ont permis de retenir de manière plus ou moins synthétisée tous les points ci-dessous abordés avec les acteurs interrogés.

3.1. La mise en œuvre limitée de l'information commerciale

De manière générale, il est noté la faiblesse de mise en œuvre de certaines politiques et décisions publiques. A ce titre, il a été souligné la faiblesse ou l'absence de formalisation de certains actes. La formalisation de certains actes sociaux est devenue une nécessité pour les relations d'affaires. Pour l'exercice de l'activité commerciale, la législation en la matière exige l'enregistrement au niveau du registre de commerce qui permet à tout acteur de disposer d'un numéro de registre commercial permettant ainsi de connaître les propriétaires de l'activité économique. Cela a pour but d'identifier les acteurs les uns par rapport aux autres et de s'assurer également que toutes les obligations légales et réglementaires sont correctement mises en œuvre en termes de sécurité juridique.

Selon certains acteurs cette exigence qui renforce positivement la pérennité du climat des affaires en permettant la disponibilité de l'information commerciale est indispensable à la garantie des opérations économiques et commerciales.

Dans la pratique, l'existence d'un cadre juridique de l'information commerciale est une réalité qui souffre d'insuffisances dans sa mise en œuvre. Les informations relatives aux sociétés sont difficilement accessibles en raison de défaut de déclaration des mises à jour et du caractère sous seing privé des documents en la matière. L'absence d'une tenue automatisée de telles informations ne favorise pas leur exploitation par les agents de l'Etat (notamment le registre du commerce) et encore moins par les acteurs du secteur privé. L'automatisation des premières immatriculations, les inscriptions modificatives, la délivrance des extraits et autres documents nécessaires aux opérations économiques devraient renforcer la sécurité des affaires. Cela a été vivement souhaité pour l'amélioration du cadre des relations d'affaires.

55 Notamment de la Banque mondiale, du Forum économique mondial, etc.

3.2. La fiscalité élevée des entreprises

Selon tous les acteurs interrogés, la législation fiscale est essentiellement marquée par l'existence de plusieurs charges fiscales et taxes diverses constituant une forte pression financière pour la pérennité des entreprises avec des lourdeurs administratives telles que des déclarations mensuelles obligatoires.

Aussi, il a été souligné le besoin de réduire les charges fiscales et accompagner les entreprises pour réduire les effets du covid-19 et mettre en place une politique d'appui aux entreprises qui créent de la valeur ajoutée à la richesse nationale.

Pour eux, ces pesanteurs continuent à impacter l'activité des entreprises⁵⁶. Il faut rappeler que même dans le classement Doing Business, le rang occupé par la Mauritanie n'est pas favorable pour cet aspect de la fiscalité. Le paiement des impôts et taxes constitue le point le moins noté sur les dix points de référence⁵⁷ qui constituent le cadre notation du rapport annuel Doing Business à travers tous les pays du monde.

À ce titre, il y a l'impôt sur les sociétés⁵⁸ qui est fixé à 25 % des bénéfices, l'impôt sur les bénéfices d'affaires des personnes physiques est de 30%, les impôts sur le traitement et salaires peuvent atteindre 40% des montants imposables et plusieurs autres taxes diverses notamment municipales. Aussi, au regard des obligations sociales, les charges patronales correspondent environ à 15% de la rémunération versée aux salariés ; ce

qui peut réduire les besoins de l'emploi dans l'environnement des entreprises.

Les représentants du secteur privé ont jugé que les procédures applicables en la matière sont encore très lourdes notamment pour les déclarations exigées à différents niveaux des opérations de l'administration fiscale. La faiblesse du nombre de guichets pour le paiement des impôts et taxes en espèces au niveau des services des impôts est une réalité avec une moyenne d'une seule caisse par direction.

Malgré le développement des nouvelles technologies et l'intégration des paiements par carte bancaire depuis 2006 sur le système de paiement en Mauritanie, l'administration fiscale ne semble pas encore emballée pour instaurer les paiements en ligne ou par carte bancaire⁵⁹ qui pourraient faciliter la gestion de plusieurs opérations et activités des entreprises. Il faut rappeler qu'un cadre juridique⁶⁰ complet permet depuis 2006, le recours à ces instruments de paiement avec la preuve et la signature électronique admises dans le corpus juridique mauritanien. Il sied d'une bonne volonté politique pour dépasser cette question récurrente depuis plus d'une décennie.

Aussi, il a été souligné le besoin de rigueur en termes d'équité fiscale. Le fait que certains acteurs économiques ne paient pas correctement leurs impôts constitue un sérieux problème pour certains acteurs économiques qui se retrouvent soumis à plus de charges que d'autres ; cela affecte la concurrence entre les acteurs.

Ainsi, le renforcement de l'équité fiscale, la justice sociale fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale

56 Voir le Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale mai 2019. Ce constat est également partagé par le rapport du forum économique mondiale, 2018.

57 Ces points sont : Création d'entreprise, Obtention d'un permis de construire ; Raccordement à l'électricité ; Transfert de propriété ; Obtention de prêts ; Protection des investisseurs minoritaires ; Paiement des taxes et impôts ; Commerce transfrontalier ; Exécution des contrats ; Règlement de l'insolvabilité.

58 Voir Code Général des impôts prévu par loi 2019-018 du 29 avril 2019.

59 Paradoxalement, les paiements par cartes bancaires sont très importants au niveau des hôtels en Mauritanie, voir le rapport de Banque Centrale de Mauritanie, année 2019. Ce qui veut dire que tous les services publics et privés peuvent recourir à ce moyen de paiement très pratique. Le rapport de la BCM cite : « Quant aux paiements par carte bancaire, ils ont augmenté de 23,3%, en 2019, pour se chiffrer à MRU 0,16 milliard contre 0,13 milliard en 2018. Cette évolution favorable est liée à la hausse de l'utilisation des cartes Mastercard et des cartes VISA au niveau des terminaux de paiement des banques commerciales et à la nette progression des opérations de paiement des factures par carte ».

60 Ordonnance 2006-031 du 23 août 2006 relative aux instruments de paiement et aux opérations du commerce électroniques.

ayant un impact sur la concurrence est à pérenniser. A défaut d'égalité fiscale, la forte pression du secteur informel ne favorise pas un environnement concurrentiel.

3.3. La forte importation de produits

Les acteurs interrogés ont fortement souligné l'importation développée de produits alimentaires qui tuent ou empêchent à l'industrie locale de se développer. Pour eux l'industrie locale subit une concurrence sauvage de produits venant de l'étranger. Il faut dire que les objectifs de production alimentaire n'ont pas pu être atteints pour l'autosuffisance⁶¹. Par conséquent, une forte demande s'est naturellement créée pour l'importation de produits alimentaires qui connaît des proportions importantes.

Aussi au niveau du cordon douanier, elle est marquée, en dehors des vérifications superficielles sur l'origine, la composition et la date d'expiration, par l'inexistence de contrôle de qualité des normes de santé et d'hygiène alimentaires ; ce qui ne semble pas suffisant.

Les acteurs ont noté qu'il n'existe pas suffisamment de structures techniques administratives ou privées⁶² procédant au contrôle systématique de tous les produits importés au niveau des postes frontières terrestres, maritimes et aériens.

Alors, une telle situation entraîne la pénétration dans le marché de produits défilants toute concurrence car fabriqués à moindre coût et sans conformité avec les exigences minimales en la matière. Dans ces conditions, la concurrence avec les producteurs locaux devient quasi impossible avec les retards dans la mise en œuvre d'une politique nationale soutenue au profit de la promotion de l'industrie nationale.

3.4. L'insuffisance organisationnelle des activités

Il a été souligné la très faible organisation des acteurs économiques au niveau de leurs entreprises. Ainsi, les entreprises locales et le commerce national souffrent d'insuffisances dans l'organisation, la disponibilité d'équipements adaptés en termes de normes de qualité pouvant attirer davantage de clients. Alors, un tel contexte ne favorise pas toujours la disponibilité d'un cadre propice pour l'amélioration durable des activités. Et cela est extrêmement important pour les acteurs économiques qui interviennent dans le domaine de la vente de produits alimentaires pour lesquels la conservation exige des conditions minimales notamment pour les équipements et les normes d'hygiène alimentaire.

Le développement des activités économiques fait face aux défis d'absence d'infrastructures adaptées, de prestation de services professionnels et de logistique adéquate tant au niveau des secteurs urbains qu'au niveau des postes aux frontières. Celles qui existent ne répondent pas totalement aux standards et règles de l'art en la matière : ce qui, en conséquence, influe sur la qualité des produits et donc sur l'activités commerciale.

En ce sens et spécifiquement, les acteurs du secteur de la boulangerie ont souligné le manque d'organisation. Les problèmes d'hygiène qui concernent la vente, la fabrication de produits alimentaires à base de farine persistent.

Aussi spécifiquement dans le secteur agricole, l'usage des pesticides non contrôlés dans le domaine agricole a été évoqué. Donc, le développement des produits bio est très limité d'où le besoin de mettre en place une autorité de régulation des produits agricoles qui prendra en compte tous ses aspects de développement agricole.

61 Document Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, avril 2018.

62 Les structures existantes dépendent souvent des appuis de l'extérieur et la Mauritanie est souvent amenée à accepter des certificats de conformité délivrés par des structures étrangères habilitées ; ce qui ne lui donne pas cette garantie d'indépendance de contrôle effectif des produits importés.

3.5. La dominance de l'économie informelle

La prédominance du secteur informel est considérée par beaucoup d'acteurs comme un frein dans les relations d'affaires et pour la satisfaction de leurs doléances auprès de l'Etat. Il faut noter que l'Etat encourage les fédérations des acteurs économiques à sensibiliser leurs acteurs pour la formalisation de leurs activités ; ce qui élargirait l'assiette fiscale et donc des opportunités de réduction de charges et d'impôts.

L'environnement des affaires continue de souffrir de l'économie informelle qui occupe encore une part très importante de la production nationale. Cette situation résulte du fait que différents acteurs économiques continuent à mener des activités sans disposer des documents requis, si besoin, comme l'autorisation, l'agrément ou de respecter les formes juridiques nécessaires, c'est-à-dire disposer d'au moins d'un registre de commerce et de respecter en conséquence ses obligations vis-à-vis de l'État notamment le paiement des impôts, les charges sociales et diverses autres formalités administratives déclaratives.

De tels éléments de fait influent négativement sur les rapports entre les différents acteurs économiques notamment sur la concurrence également ; ce qui, par conséquent, réduit et nuit aux objectifs de formalisation des activités commerciales.

Ainsi, la production économique de ces acteurs du secteur informel ne fait l'objet d'aucun enregistrement juridique, ni statistique correcte devant aider l'Etat dans l'évaluation des politiques économiques en vue d'un recadrage optimal de la régulation et de la croissance du marché.

Sur ce point, il a été bien noté le besoin de renforcer les mesures incitatives pour réduire le secteur informel et à encourager fortement la concertation entre l'Etat et le secteur privé pour une action plus efficace.

3.6. Le coût élevé des facteurs de production et du financement des entreprises.

Selon les acteurs, en ce qui concerne les facteurs de production, le coût des prestations est encore élevé au regard du niveau de vie économique local. Il s'agit là d'un facteur qui concerne principalement l'énergie, l'eau ou le transport dont les coûts sont encore élevés pour les acteurs et principalement les PME-PMI. Au-delà du coût de l'énergie par kilowatt heure, diverses autres primes fixes et taxes sont intégrées régulièrement dans le paiement de la facture énergétique de l'entreprise.

Aussi, il a été souligné que les entreprises subissent également d'autres aléas rendant les charges plus lourdes notamment les ruptures récurrentes d'énergie obligeant à se doter de groupes électrogènes⁶³ ou de réserves d'eau supplémentaires pour les besoins de fonctionnement des activités.

Il y a également d'autres frais qui grèvent cette production et qui portent sur les dépenses fiscales⁶⁴ et sociales occupant une part non négligeable dans les charges de l'entreprise réduisant substantiellement les opportunités de profit et d'emplois pour les différents exercices sociaux. Dans ce contexte, il est clair que toute politique de concurrence serait affectée en raison des capacités réduites dans la commercialisation des produits et services rentables et également durables.

Par ailleurs, les difficultés de financement de certains acteurs sont liées à la culture islamique qui n'encourage que les produits bancaires islamiques. D'autres ont souligné le coût et la lourdeur des conditions de financement. Les taux d'intérêt peuvent atteindre dans la pratique le cinquième du montant du prêt alors que dans d'autres pays il est de moins de 10%.

Et aussi, les garanties bancaires requises demeurent principalement limitées à l'hypothèque. Et dans la pratique, cet outil de garantie de prêt n'est pas à la portée des PME-PMI du fait que la

63 Cela génère naturellement des charges supplémentaires permanentes notamment pour la maintenance technique, le carburant et la surveillance.

64 Voir le point sur la fiscalité des entreprises, supra.

détention des titres fonciers⁶⁵ est très limitée en Mauritanie.

Un tel contexte ne favorise pas les demandes de financement de projets d'activités économiques.

3.7. La concurrence de nouveaux acteurs et la faiblesse de l'industrie nationale

Dans certains secteurs comme la pêche, il a été noté que la réduction de l'allocation des ressources aux professionnels nationaux⁶⁶ disposant de capacités nécessaires, s'est accentuée ces dernières années. Elle n'a pas facilité le développement du secteur pour une industrie nationale durable.

Certes, il est apparu divers montages commerciaux et juridiques permettant à certains nouveaux acteurs économiques locaux de profiter de cette richesse à travers des accords avec les partenaires étrangers sans que cela apporte une réelle valeur ajoutée pour le marché de l'emploi et de l'industrie locale de manière substantielle : une telle situation n'a pas favorisé une bonne indépendance économique à cause de l'inexistence d'une flotte maritime et d'une industrie nationale dans le domaine.

Ainsi, la production nationale halieutique souffre d'un manque d'une valeur ajoutée à cause de l'absence d'une transformation locale des produits de la pêche. Les bénéfices pouvant être tirés de l'exportation de produits nationaux demeurent encore faibles au regard des énormes opportunités non exploitées dans ce secteur. Il y a, en ce sens, la faiblesse de l'existence d'infrastructures de transformation des produits qui ne facilite pas les capacités productives de ce secteur.

Aussi, la question du développement de l'industrie de la farine animale, tout en étant très peu rentable selon certains acteurs avec des impacts environnementaux constatés et décriés par certains, continue à se poser à travers les choix économiques.

3.8. Le niveau faible du capital humain

Au sein de la plupart des entreprises, la question récurrente des ressources humaines qualifiées a été soulevée à plusieurs reprises. Il est régulièrement souligné que les candidats à l'emploi sont généralement très peu qualifiés pour répondre convenablement aux attentes de l'employeur en dépit des formations réalisées. Cela semble être la conséquence des insuffisances dans le système éducatif national et aussi pour des formations professionnelles conduisant à des niveaux d'éducation et d'aptitudes encore faibles.

En conséquence, le problème de l'adéquation entre l'emploi et la formation professionnelle émerge dans la plupart des cas. Dans ces conditions, les entreprises étant souvent amenées à procéder à des recrutements d'étrangers tant au niveau des activités dans les zones frontalières (très souvent pour l'agriculture) que dans les grandes villes urbaines (restauration, bâtiments et travaux publics, manutention, etc.) car la main-d'œuvre recherchée en termes de compétences et du coût est très limitée localement.

Les formations professionnelles manquent encore de recadrage dans certains domaines comme les services spécialisés liés au tourisme, à la logistique, à l'organisation, à l'hygiène, etc.

Spécifiquement dans le domaine de la pêche, il a été noté la faiblesse de l'exportation des produits de pêche transformés est également liée à l'insuffisance de ressources humaines suffisamment qualifiées pour ce secteur. Aussi, les investissements en matière de pêche ne sont pas élevés et la politique qui était suivie depuis 1983 n'a pas continué pour développer le secteur industriel. Et la question de l'adéquation entre la formation et l'emploi et l'absence de sérieux dans le cadre de formation réapparaît dans ce contexte.

65 La garantie des prêts bancaires par hypothèque suppose que le demandeur de prêt dispose d'un titre foncier or la plupart des demandeurs ne détiennent que des permis d'occuper.

66 La signature de plusieurs accords de pêche avec des sociétés étrangères (Chinoises, Turques, Russes, etc.) disposant de moyens importants et modernes pour l'exploitations des ressources halieutiques.

► 4. Les principales recommandations

L'environnement des entreprises en Mauritanie a subi des effets de la pandémie de la Covid19 qui a substantiellement ralenti et arrêté diverses activités économiques au niveau national en dépit des efforts conséquents tels que reconnus dans le rapport annuel Doing Business 2020 suite à la mise en œuvre des recommandations des différentes études notamment celles du DB⁶⁷.

A cet effet, le gouvernement mauritanien avait mis en place une politique de relance économique⁶⁸ en parallèle avec les mesures d'atténuation⁶⁹ des effets négatifs de la pandémie sur les populations et les opérateurs économiques.

Le plan de relance économique qui s'inscrit également en cohérence avec les différents piliers de la SCAPP⁷⁰, consistera à réduire la dépendance du pays de l'extérieur, la création de l'emploi et le renforcement de la productivité et de la compétitivité de notre économie. Il est important de noter que les présentes recommandations recourent également avec les thématiques de la politique de relance⁷¹ proposée par le gouvernement. Il s'agit, au vu de ces thématiques, d'une bonne opportunité pour leur prise en compte et mise en œuvre afin de renforcer le niveau l'environnement favorable des entreprises durables. Aussi, le rapport de l'UNPM⁷² relatif à l'impact de la pandémie du Covid 19 sur le secteur privé et mesures d'atténuation et de relance pose divers éléments pour une stratégie d'appui et d'accompagnement au secteur privé avec des mesures sectorielles spécifiques qui rejoignent celles proposées par la présente étude.

Cette revue des différents indicateurs a permis de constater les différents points forts à travers les piliers et données secondaires des indicateurs ainsi que les faiblesses qui sont récurrentes pour certains domaines d'activités. Au sortir de ces constats, les recommandations, ci-dessous, apparaissent comme des axes de travail nécessaires au renforcement de l'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie et qui s'articulent comme suit :

1. Renforcement de la sécurité juridique opérationnelle des affaires
2. Promotion de l'industrie nationale durable et son expansion internationale
3. Développement des infrastructures à impact économique

Les recommandations à prendre en compte pour améliorer l'environnement favorable des entreprises durables seront :

4.1. Renforcement de la sécurité juridique opérationnelle des affaires

Le renforcement de la sécurité juridique opérationnelle des affaires concernera divers points transversaux pouvant affecter la bonne conduite des affaires. Tous les aspects pouvant remettre en cause ou entraîner des failles dans la réussite des projets économiques notamment en termes de

67 Voir aussi le rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque mondiale 2019 et le rapport annuel Doing Business, 2020.

68 Plan de relance économique à hauteur de 24 milliards de MRU.

69 Plan National Multisectoriel de Riposte à la Covid-19 financé à hauteur de 13 Milliards de MRU.

70 Document de la stratégie Nationale pour la croissance accélérée et la prospérité partagée 2016-2030.

71 Selon le document de politique générale du gouvernement de septembre 2020, celles-ci se déclinent sur les thèmes : (i) le développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) l'amélioration de l'offre sociale et le soutien à la demande ; (iii) la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération pour atteindre l'autosuffisance alimentaire ; (iv) l'appui au secteur privé, formel et informel et, enfin, (v) pour préserver l'environnement, le reboisement et la création d'emplois verts.

72 Voir le rapport d'impact de la pandémie du Covid 19 sur le secteur privé et mesures d'atténuation et de relance, UNPM juin 2020.

contentieux, de prévention des risques, de l'accès aux ressources nécessaires sont envisagées ici en vue d'en assurer un minimum pour la pérennité des opérations envisagées ou exécutées par l'entreprise.

- a. Garantir la disponibilité de l'information commerciale automatisée ;
- b. Renforcer la facilité de mise en œuvre des procédures d'insolvabilités ;
- c. Réduire le développement du secteur informel ;
- d. Faciliter l'accès au financement des PME-PMI et aux garanties des prêts ;
- e. Veiller à la mise en œuvre effective des dispositifs juridiques applicables en matière de justice commerciale.

4.2. Promotion de l'industrie nationale durable et son expansion internationale

La promotion de l'industrie nationale et son expansion internationale suppose la prise en compte de diverses mesures incitatives pouvant créer davantage d'opportunités aux acteurs locaux avec en prime la promotion de l'emploi et la richesse nationale. À ce titre, toutes les contraintes pouvant être en contradiction avec la libéralisation du marché, mériteront d'être levées dans la perspective de simplifier et de réduire aussi tous les facteurs pouvant alourdir les charges productives et la création de PME-PMI.

Les atouts du pays étant énormes et très peu exploités, les entreprises en Mauritanie devront être appuyées dans cette dynamique de renforcement de leurs capacités à travers une approche favorisant également une meilleure rationalisation des ressources aux profits de professionnels de chaque secteur conformément aux règles en vigueur.

- a. Réviser à la baisse de la fiscalité des entreprises et assouplir les procédures fiscales notamment déclaratives et de paiement des impôts et taxes ;
- b. Développer et renforcer les capacités du capital humain nécessaire à l'entreprise ;

- c. Diversifier la production pour l'autosuffisance alimentaire et l'exportation sous régionale ;
- d. Etendre la libéralisation de l'activité économique (présence de l'état en tant qu'acteur économique, suppression des autorisations ou agréments généralisés à l'exception de certains secteurs stratégiques, etc).
- e. Réduire le coût des facteurs de production ;
- f. Procéder à une meilleure allocation des ressources naturelles aux professionnels du secteur ;
- g. Valoriser les ressources naturelles exploitables par les PME-PMI ;
- h. Renforcer le recours aux énergies propres ;

4.3. Développement des infrastructures à impact économique

Au regard de l'analyse de l'environnement des affaires en Mauritanie, il en est ressorti que la question des infrastructures dans différents domaines demeure le maillon faible de son développement. Dans ce cadre, les principales causes des faiblesses de l'environnement précité permettent de conclure à la nécessité de promouvoir toutes les infrastructures ayant un impact direct sur le développement économique et commercial notamment en termes de mobilité économique (c'est-à-dire le transport) et les équipements de conservation des produits.

De telles infrastructures nécessitent des investissements importants que l'État devra mobiliser pour un usage public avec la construction également de marchés d'intérêts nationaux comme il en existe dans beaucoup d'autres pays comme au Maroc et au Sénégal, etc.

- a. Initier des projets d'infrastructures de facilitations des échanges et du commerce ;
- b. Encourager les capacités de stockage de produits locaux (pêche et agriculture, etc.) ;
- c. Créer de structures/laboratoires ou élargissement des antennes des centres de contrôle de qualité et d'hygiène ;
- d. Renforcer l'adressage physique pour l'identification de tous les acteurs économiques ;

► 5. Conclusion

L'analyse de l'environnement favorable aux entreprises durables a permis de constater les efforts conséquents réalisés par les pouvoirs publics de Mauritanie notamment durant la dernière décennie. Tant au niveau du cadre institutionnel et juridique qu'au des infrastructures de développement indispensables à la promotion des activités économiques, les réalisations positives ne peuvent être contestées et ont permis à la Mauritanie de bénéficier un très bon classement à travers l'étude de référence en la matière, et qui est le Doing Business.

Il reste que le potentiel des activités économiques est encore énorme au regard de la production nationale et des opportunités juridiques dans le cadre des accord commerciaux internationaux comme les APE. Cela suppose en conséquence des améliorations substantielles dans la mise en œuvre des mesures et orientations pragmatiques pour se positionner au meilleur niveau dans la sous-région.

Les acquis ont permis en parallèle de s'interroger sur les insuffisances dans le but de suggérer leur correction, les réduire pour rendre l'environnement des entreprises durable et plus favorable ; cela conduit aux quelques recommandations tissées à l'aune du Covid19 qui continue à ralentir les activités économiques à l'échelle planétaire.

► 6. Bibliographie

6.1. Sites de collecte d'informations

<https://www.primature.gov.mr>

<https://www.bcm.mr/rapport-annuel>

<https://www.invest-mauritania.com/le-guichet-unique/>

<http://ons.mr/>

https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/mauritania_f.htm

https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp471_crc_f.htm

<https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>

<https://databank.worldbank.org/>

<https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie?view=chart>

<https://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=143&type=BCpc,EFCpc>

<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

<https://www.doingbusiness.org/en/data/explore-topics/trading-across-borders>

<http://hdr.undp.org>

<https://www.weforum.org>

6.2. Documents

Bilan du gouvernement pour l'année 2019 ;

Bilan du gouvernement pour l'année 2016 ;

Bilan matrix exécution 2016 ;

Les progrès réalisés en dépit des défis : Août 2019-Juillet 2020 ;

Déclaration de politique générale du gouvernement, septembre 2020 ;

Examen des politiques commerciales Mauritanie OMC, avril 2018 ;

Examen des statistiques du Commerce mondial, OMC, 2018 ;

Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée, 2016-2030, Mauritanie volume 1 ;

Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée, 2016-2030, Mauritanie volume 2 ;

La Stratégie commerciale de la Mauritanie entre 2007 2015, février 2007 ;

Doing Business, Données clés Afrique subsaharienne, 2020 ;

Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, Banque Mondiale, février 2018 ;

Chiffres clés de la Mauritanie, Direction générale du trésor, mai 2020 ;

Rapport de l'UNPM sur l'impact de la pandémie de Covid 19 sur le secteur privé, juin 2020

Mauritanie en chiffres 2017, Office National de la statistique ;

Rapport annuel de la Banque Centrale 2019 ;

Rapport annuel de la Banque Centrale 2017 ;

Rapport annuel de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, 2019.

Rapport sur l'empreinte écologique en Afrique, WWF, BAD 2012

Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la CEDEAO, CNUCED 2018 ;

Données économiques Mauritanie 2017-2018 ;

Note trimestrielle du commerce extérieur de la Mauritanie, ONS sept. 2019 ;

Risque pays de la Mauritanie, économie, 2020 ;

Rapport de communication Doing Business 2017, MEF.

Rapport de présentation sur le dialogue social en Mauritanie, février 2018.

6.3. Liste des personnes rencontrées

1.	El Kory ABDEL MOLA	UNPM
2.	Seyid Abdallahi	UNPM
3.	Mohamed Lemine Mohamed Mahfoud	UNPM
4.	Ahmed Baba Abdel Weddou	UNPM
5.	Dicko Soudany	UNPM
6.	Niang Samba	UNPM
7.	Merehba Knevra	UNPM
8.	Lefdal Abdel Wedoud	UNPM
9.	Kadjetou Amara	UNPM
10.	Val Elkheir	UNPM
11.	Hanchi Mohamed Saleh	UNPM
12.	Moustapha Djiby	Ministère de la fonction Publique
13.	Abdallahi BAH	Projet Education PNDSE
14.	Ahmed BAH	Ministère Education
15.	Ahmedou Mané	INAP FTP
16.	Djiby THIAM	Banque Mondiale, Nouakchott
17.	Thioub Souleymane	APROMI
18.	Chekroud Mohamed	CCIA

